L'hebdomadaire des Socialistes

Vendredi

Deuxième année - N°56 - Vendredi 6 avril 1990 - ISSN 0995-0583 - Prix 5F

SOMMAIRE

2
Le statut de l'élu

3
Pierre Mauroy

4
Ces minorités qui ont fait le PS

6
Inégalités et injustices

8



Contre le racisme mobiliser la société

10
Crise en Israël

11
Le train de la démocratie

12
Recherche ingénieurs désespérément

13
Cyrano

14
Claude Estier

15
A propos de la Guyane

PAS DE QUARTIER POUR LE RACISME

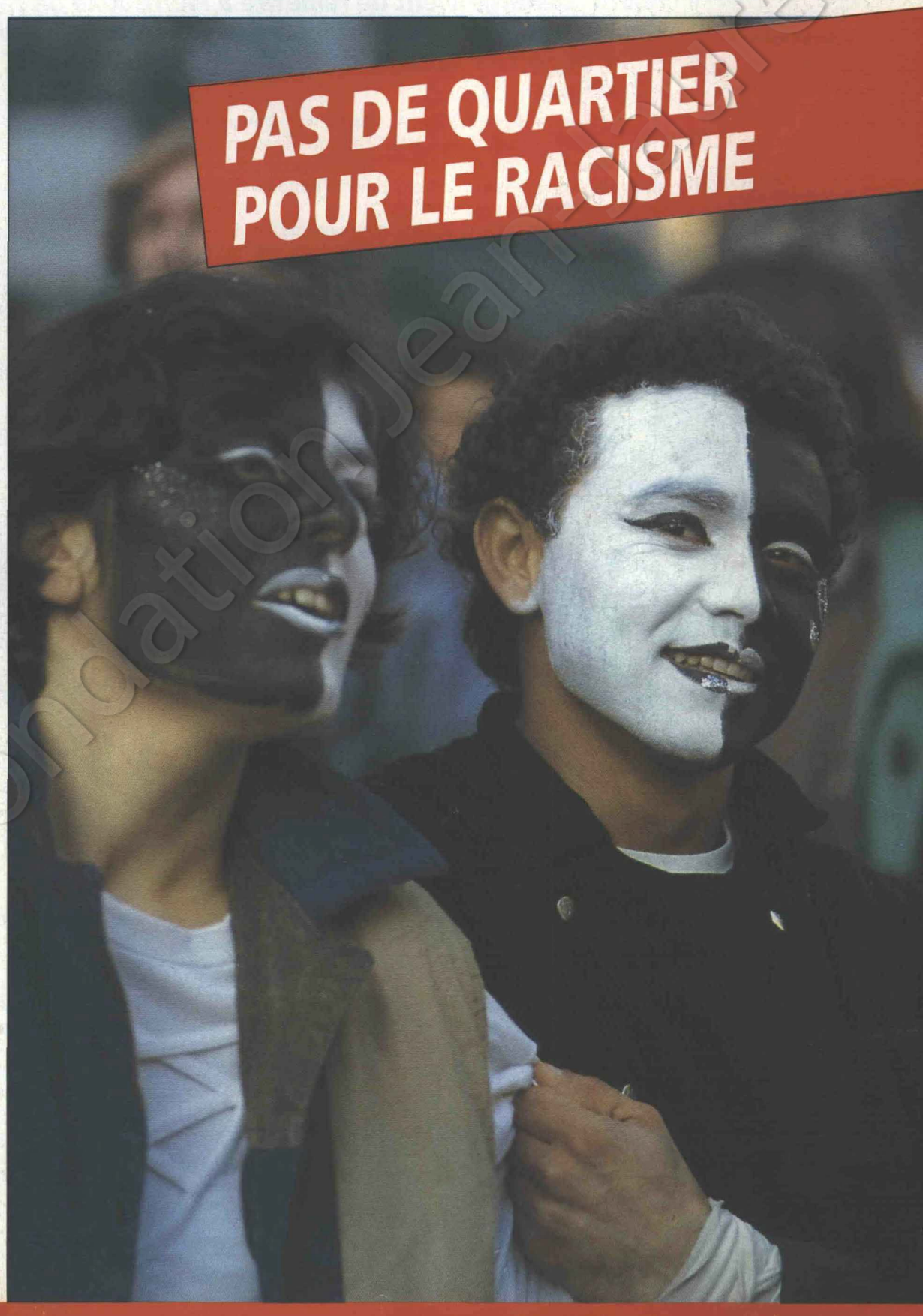

© Fondation Jean Jaurès

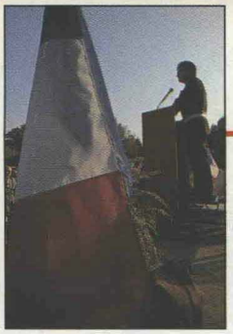

Il y a urgence à mettre en place un statut de l'élu

Marcel Debarge vient de remettre à Pierre Joxe un rapport visant à améliorer le statut de l'élu. Le Parlement devrait être saisi d'un projet de loi sur ce sujet durant la session de printemps. Pour les élus, il y a urgence... depuis longtemps.

Le statut de l'élu, c'est un peu l'Arlésienne. Bien avant 1981, la gauche en parlait déjà. Mais depuis qu'elle est arrivée au pouvoir on ne voit rien venir. En 1982, Marcel Debarge avait soumis un rapport sur cette question à Gaston Defferre. Ces propositions sont restées lettre morte.

La semaine dernière, le sénateur-maire du Pré-Saint-Gervais a remis à Pierre Joxe un nouveau document issu du groupe de travail qu'il présidait. Cette fois-ci, l'initiative a davantage de chances d'aboutir. François Mitterrand considère une réforme du statut de l'élu comme un des axes principaux de la relance de la décentralisation et un projet de loi pourrait être déposé au Parlement prochainement.

Les propositions émises par le rapport Debarge reprennent en partie celles formulées en 1982. Elles ont pour but, notamment, de réduire les inégalités entre élus, de leur accorder davantage de moyens financiers et de disponibilité pour exercer leurs mandats, de leur assurer une couverture sociale, et de leur permettre de bénéficier éventuellement d'une formation (voir le détail des propositions page 3). Autant dire que la situation actuelle des responsables locaux, est précaire et aléatoire. Contrairement à une idée largement répandue dans l'opinion publique tous les hommes politiques sont loin de "s'en mettre plein les poches".

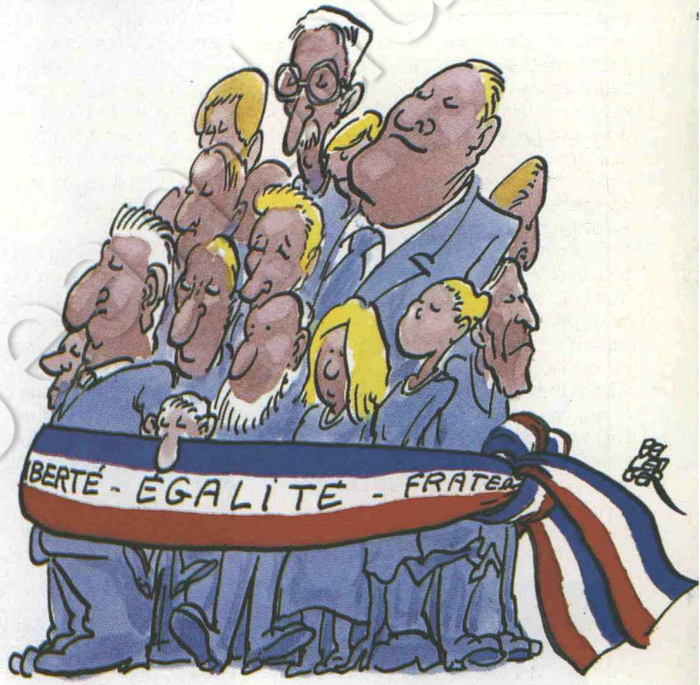

Mieux indemniser et réduire les écarts

Si les parlementaires touchent des traitements décents, les maires et adjoints des petites communes, les conseillers généraux et régionaux connaissent un sort beaucoup moins enviable. Conseiller régional et maire de Saint-Jean-de-Boiseau (4.000 habitants), dans la Loire-Atlantique, Camille Durand a du mal à concilier ses activités professionnelles et sa tâche d'élu : "Théoriquement, j'ai droit à une journée par mois pour remplir ma fonction de maire. En réalité, celle-ci m'occupe à mi-temps ; mon salaire est donc amputé de moitié et mes congés sont supprimés, ce qui entraîne une perte de points pour ma retraite. Au terme de deux mandats, je touche 250 F par mois de retraite. Mon indemnité de maire (4.800 F) dont je déduis la cotisation au Parti, couvre à peine ma perte de salaire." En tant que conseiller régional, Camille Durand perçoit une indemnité de 3.000 F par mois sur lesquels il lui reste 1.800 F lorsqu'il a payé son assistante du groupe socialiste et la cotisation au PS. Au total, pas de quoi rouler sur l'or. "Si le rapport Debarge aboutit, cela constituera une avancée importante, car il favorise l'aménagement d'horaires, garantit un droit aux congés, une retraite et une augmentation des indemnités permettant de faire vivre sa famille et de conserver son emploi", souligne Camille Durand.

Roland Nadaus, maire de Guyancourt (20.000 habitants) dans les Yvelines, et président du syndicat d'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (120.000 habitants), a été obligé de se consacrer pleinement à ces deux activités : "J'ai dû abandonner provisoirement mon métier de professeur d'histoire-géographie. En tant que fonctionnaire, j'ai la possibilité de retrouver mon corps d'origine, mais ceux qui sont employés dans le privé n'ont pas cette chance et risquent d'être déqualifiés lorsqu'ils veulent retrouver leurs occupations professionnelles. Quant aux adjoints, ils perçoivent des indemnités, mais elles ne couvrent pas leurs pertes de salaires car ils sont obligés de prendre des heures non rémunérées par leur employeur sur leur temps de travail. Le rapport Debarge va donc dans le bon sens, à condition qu'il sorte".

Les propositions Debarge devraient également contribuer à réduire les inégalités entre élus. "L'écart des indemnités entre conseillers généraux de différents départements est de 1 à 5, estime Christian Proust, président du conseil général du Territoire de Belfort. Cela peut aller de 2.000 F à 10.000 F. Ce phénomène s'explique par le fait que les assemblées elles-mêmes fixent les indemnités en fonction de la tradition politique locale et de la population." Christian Proust gagne 25.000 F auxquels s'ajoutent 2.800 F par mois au titre de conseiller régional : "Mais je n'ai aucune couverture sociale et j'ai été obligé de prendre une assurance privée pour ma retraite."

Il y a donc urgence à mettre en place un statut de l'élu. Les collectivités locales en supporteront en grande partie le coût. Mais "la démocratie a un prix qu'il faut payer", souligne Roland Nadaus.

Jean-Pierre Bedeï

Dans les fédérations

La synthèse conclue quarante-huit heures après le congrès de Rennes est en train de se mettre en place dans les départements. Jusqu'à présent, la moitié des fédérations a élu une nouvelle direction, les autres devant s'acquitter de cette tâche cette semaine. Dans l'ensemble, l'accord national semble s'appliquer dans de bonnes conditions à l'exception de rares cas de blocage. Le 10 avril, Daniel Vaillant devrait réunir les responsables des différents courants pour régler les ultimes litiges.

Vendredi
10, rue de Solferino
75333 Paris Cedex 07
Téléphone : 45.56.77.00
Télex : 200 174 -Télécopie : 45.51.47.03

Directeur de la publication : Bernard Roman
Assistante : Caroline Nio

Rédactrice en chef : Lyne Cohen-Solal
Secrétaire gal de la Rédaction: Jacques Goubin
Comité de rédaction : Pierre Brana, Claude Estier, Max Gallo, François Hollande, Jean-Jack Queyranne, Françoise Seligmann

Secrétaire de Rédaction : Vanda Gervasio

Secrétariat : Taoufik Khatib

Service Photo : Pascal Lebrun
Dessins : Jacques Bellenger

Administration :
Sylvie Foulon - Annick Jacquet

Publicité : Régie - Médias - Paris
Tél. 45.56.78.48

Maquette : Studio Tapage - Lille
Photogravure, montage : Dawant - Paris
Impression : Avenir Graphique - Torcy
Routage : Inter-routage - Aubervilliers
Bottin-direct (Paris)

N° Commission Paritaire : 10.889

Vendredi est édité par la SARL SOPRECO
Co-gérants : Léon Fatous - Bernard Roman

Crédits Photo : Marc Deville / Gamma (p.8) ; Laski / Sipa Presse (p.8) ; Mario Fourmy - Polytechnique / Rea (p.12) ;P Baz /AFP (p.10 x 2) ; AFP (p.15).

Ce numéro a été tiré à 275.700 exemplaires

Principales propositions pour un statut de l'élu

• Autorisations d'absence
Extension aux membres d'un conseil d'arrondissement, d'un conseil général, d'un conseil régional et d'un établissement public de coopération intercommunale des dispostions du Code des communes obligeant les employeurs à accorder à leurs employés membres d'un conseil municipal le temps nécessaire pour participer aux séances plénières de ce conseil. En dehors des cas visés par cet article, élargissement des autorisations d'absence aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ces conseils sont représentés.

• Création d'un crédit d'heures
Outre l'extension et l'élargissement du régime des autorisations d'absence, il est proposé de créer un régime de crédit d'heures forfaitaires et mensuelles établi à partir de la durée hebdomadaire effective du travail et variable en fonction du mandat.

• Garanties professionnelles
Ces garanties concernent : le licenciement et le déclassement professionnel, d'une part ; la détermination des droits sociaux, d'autre part. Aucun licenciement ou déclassement professionnel ne peut être prononcé en raison directe ou indirecte des absences intervenues en application des dispositions relatives au régime des autorisations d'absence et à la création d'un crédit d'heures, et ce, sous peine de nullité du licenciement ou du déclassement professionnel.

• Congé de formation des élus locaux
Il est proposé l'institution d'un droit à congé de formation de six jours par élu pour un seul mandat, soit un jour par élu et par an quel que soit le nombre des mandats, indépendant du temps nécessaire à l'exercice effectif des mandats locaux, dont le coût est supporté directement par la collectivité au sein de laquelle siège l'élu local. Le droit à congé de formation est exercé par journée ou par demi-journée.

• Le système des indemnités de fonction
Le régime actuellement applicable aux maires et adjoints des communes doit être généralisé aux maires et adjoints d'arrondissement, aux conseillers municipaux des villes de 100.000 habitants au moins, aux présidents et membres des conseils généraux et régionaux. Les indemnités doivent être relevées. L'instrument de référence à l'établissement des barèmes est l'indemnité parlementaire de base. L'indemnité de fonction votée par l'assemblée délibérante correspond au maximum à un pourcentage établi en fonction des strates démographiques de l'indemnité parlementaire de base.

• Revalorisation des indemnités des maires et des adjoints
Le groupe a établi une grille des indemnités mensuelles relavorisées des maires allant de 2.500 F pour les maires des communes de 500 habitants à 22.000 F pour les maires des communes de 200.000 habitants et plus. Les indemnités des adjoints sont fixées à un taux unitaire de 40%.

• Propositions pour les membres des conseils généraux et régionaux
Une indemnité de 100% de l'indemnité parlementaire de base serait retenue pour les présidents de conseils généraux et régionaux. Une variante fixée de manière symbolique à 95% de l'indemnité parlementaire de base peut être toutefois envisagée.
Il est apparu souhaitable de mettre en place un système d'indemnités de fonction pour les conseillers généraux et les conseillers régionaux fondé :
• d'une part, sur la définition d'une masse globale maximale par département répartie librement entre les conseillers par l'assemblée délibérante dans la limite d'un plafond à définir par conseiller, qui serait calculée en fonction de la population et d'un montant dégressif d'une valeur d'indemnité par habitant déterminé par décret ;
• d'autre part, sur la fixation d'une indemnité minimale par conseiller qui ne pourrait être inférieure à 30% de l'indemnité parlementaire de base.

• Fiscalisation des indemnités de fonction et limitation du cumul des indemnités
La fiscalisation dans les mêmes conditions que celles qui sont applicables aux parlementaires -dans la limite de 11/20, les 9 autres étant représentatifs de frais tant que ces dispositions seront en vigueur- apparaît très nettement comme la meilleure formule. Limitation du montant total des indemnités directes et indirectes à 1,5 fois l'indemnité parlementaire de base. Ce principe susceptible de s'appliquer aux indemnités des élus locaux est la clef de voûte du système.

• Revalorisation et extension du régime des retraites
Le groupe de travail s'est prononcé :
• pour la création d'une caisse de retraite autonome des élus locaux ;
• pour le caractère obligatoire de l'affiliation des élus locaux au nouveau régime autonome ;
• pour la constitution d'un régime principal de retraite ;
• pour la détermination d'un minimum légal de retraite au financement duquel l'Etat pourrait participer.

• Péréquation entre collectivités
Trois options peuvent être envisagées : la création d'une caisse de péréquation alimentée par les collectivités et abondée par l'Etat ; la mise en place d'un système comparable à celui qui existe pour la taxe professionnelle ; enfin, une solidarité qui s'exercerait par le biais de la dotation globale de fonctionnement.

Vipère au poing

Comme beaucoup d'entre vous, j'ai prêté attention au congrès du Front national. Comme vous, j'en ai éprouvé de l'irritation et parfois de l'inquiétude. Car les provocations et les grosses ficelles de Le Pen ne sont pas innocentes : elles visent à donner une place centrale sur l'échiquier politique à une formation qui, par ailleurs, n'a rien à dire.

La technique du leader d'extrême droite est celle de la fascination. En mettant ainsi vipère au poing, il s'adresse à des Français qu'il veut croire déçus de la politique, inquiets des évolutions sociologiques et technologiques. Ceux qui, selon le mot du philosophe Cioran, perçoivent de plus en plus des mutations, de moins en moins des progrès.

En cela, il se retrouve dans la perspective archi-traditionnelle de l'extrême droite française : réussir l'alliance entre les classes favorisées et les classes populaires, en attifant d'idéologie les pulsions les plus sommaires. Ainsi, Le Pen peut-il progresser à la mesure des inquiétudes de notre époque.

Il faut le combattre. Car l'ignorer serait le tolérer. Mais direz-vous, polémiquer avec lui n'est-ce-pas déjà l'accepter ? Evitons ce piège. Il faut barrer la route aux idées qui fondent sa démarche. Barrer la route à l'apologie de l'exclusion et des inégalités. Barrer la route à une reconstruction ahurissante de l'histoire. Barrer la route, surtout, au racisme, qui se réveille bel et bien dans nos sociétés. Et cette intolérance nouvelle ne s'adresse pas aux seuls immigrés.

Je m'agace d'ailleurs d'entendre : "Le Pen s'est emparé de débats qui avaient été négligés par les partis". C'est faux. Faux pour l'immigration, bien sûr, qui était notre préoccupation avant même la crise, quand les frontières laissaient béant le passage à ceux que l'on se limitait à considérer comme une main d'oeuvre à bon marché. Faux aussi pour les questions de sécurité. Qui ne se souvient de la commission Bonnemaison pour la prévention de la délinquance ? Qui a oublié l'action menée dès 1982 en faveur des quartiers dégradés ?

La montée du Front national n'est pas irréversible. Le "piédestal idéologique" de Le Pen est même dérisoirement fragile. Mais nous devons être lucides sur les atouts que lui donnent la durée et l'absence de scrupules. C'est à nous, socialistes, d'en parler.

Le Pen vise en particulier l'électorat de gauche déboussolé par le déclin du Parti communiste. Sur ce terrain nous nous affrontons directement. L'avenir dépend largement de la manière dont nous saurons parler à ces sensibilités populaires. La nouvelle étape sociale est notre argument majeur. A nous de l'exprimer de façon à être entendus !

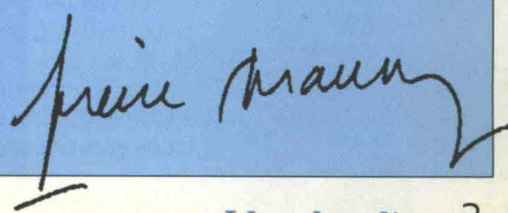

Fondation Jean Jaurès

Ces minorités qui ont fait le PS

Une page sera tournée demain. Le PSU, qui a constaté son extinction et décidé de disparaître, rassemblera ses amis pour la dernière fois au cours d'une manifestation assez particulière : moitié cérémonie des adieux, moitié "ce n'est qu'un au-revoir".
Au même moment, Jean-François Kesler publie une histoire de tous ces mouvements : partis politiques constitués comme le PSU, groupuscules spontanés, divergences issues de la SFIO et autres qui, en 1971 ou en 1974, ont rejoint le Parti socialiste. Tous les acteurs de cette gauche dissidente ont joué alors un rôle significatif au sein d'un parti qui allait accéder au pouvoir.

"Vendredi". Votre livre porte comme sous-titre "Les minorités qui ont rénové le PS". Quelles sont-elles ? Qu'est-ce qui les a fait agir ?

Jean-François Kesler. L'idée de ce sous-titre m'est venue d'une conversation avec Pierre Bérégovoy. L'actuel ministre de l'Economie et des Finances m'avait alors dit que, sans le PSU, le Parti socialiste n'aurait pas été renouvelé dans son idéologie, dans sa stratégie, dans sa pratique. Les minorités en cause sont nombreuses. Le PSU lui-même était extrêmement hétéroclite. Il y a d'abord une tradition de socialisme de gauche que l'on rencontre à la SFIO aux lendemains de la guerre de 1914 avec la "Bataille socialiste" et la "Gauche révolutionnaire". On peut comparer ces courants à "Socialisme et République" ou à celui animé par Jean Poperen. Ensuite, une tradition trotskiste qui s'est d'abord manifestée au sein du Parti communiste. La direction du PCF leur ayant vite rendu la vie impossible, ces militants trotskistes se sont ralliés à la SFIO, en ont été exclus, sont revenus... Cette tradition est permanente puisque nous avons à ce congrès une motion dont les deux principaux signataires sont d'anciens trotskistes. Et puis un courant qui se donne, comme thème d'unification, le renouveau de la pensée socialiste, des structures, des méthodes. Il apparaît entre les deux guerres, il disparaît après la Libération parce que la reconstruction du Parti socialiste l'oblige à prendre en charge dans sa globalité la modernisation, il réapparaît après quelques années d'exercice du pouvoir de la SFIO. Enfin, un courant chrétien qui, au départ, est extérieur au Parti socialiste avec la Jeune République fondée en 1912, puis avec la revue "Esprit" crée en 1932, puis avec le Mouvement de libération du peuple (MLP) qui est d'ailleurs, à l'origine, un mouvement d'action catholique. La nouveauté, c'est que ce courant chrétien, au lieu d'être à côté, va se retrouver dedans, dans le PSU d'abord, puis au PS à partir du congrès d'Epinay, ou un peu avant ou un peu après, avec les Assises du socialisme en 1974.

Le point commun à tous ces courants, c'est qu'ils ont tous, à un degré ou à un autre, été présents au moment de la fondation du PSU.

La plupart des courants hétérodoxes ou marginaux du mouvement socialiste se sont trouvés au PSU dans les années 60. Reste que le courant qui a permis au PSU de naître n'est pas à proprement parler dissident mais oppositionnel dans la SFIO : pendant toute une période, il est en accord avec l'orientation générale de la SFIO. Il s'en écarte à partir du gouvernement Mollet, il manque de l'emporter en 1958. L'alliance un moment envisagée entre Edouard Depreux et Gaston Defferre ne se faisant pas, il le quitte pour fonder le PSA (Parti socialiste autonome) que dirige Depreux, Alain Savary et Robert Verdier et où milite Pierre Bérégovoy.

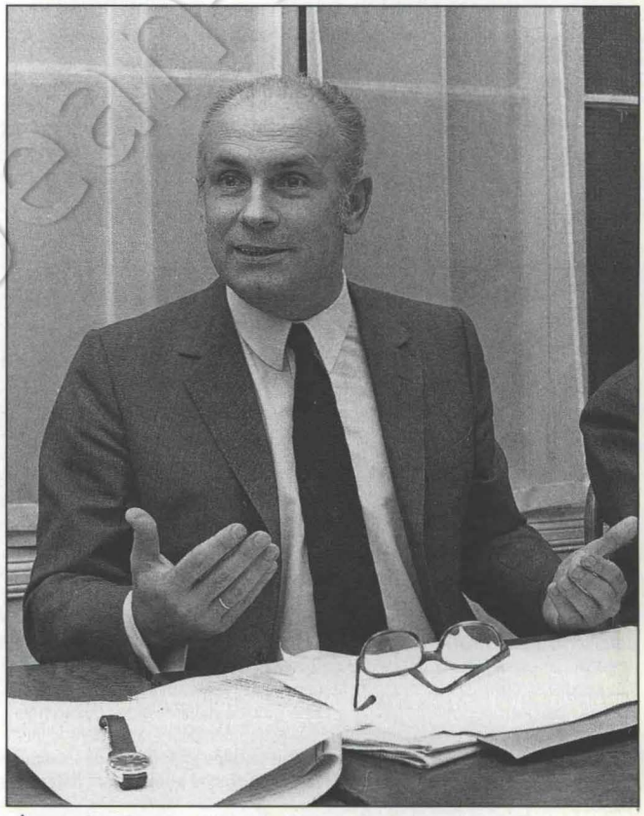

▲ *Gilles Martinet*

Quelles sont les causes de la fondation d'un nouveau parti en 1960 ?

Le PSU aurait dû logiquement naître en 1958. Sa fondation a été retardée pour des raisons d'opposition personnelle et notamment à cause de l'adhésion de Pierre Mendès-France au PSA, Mendès, très populaire à l'époque, était considéré par certains socialistes de gauche comme un politicien bourgeois car il venait du Parti radical. Le 3 avril 1960, à Issy-les-Moulineaux, la fusion du PSA, de l'UGS (Union de la gauche socialiste) dont les figures de proue sont Gilles Martinet,

Jean-François Kesler : "De la gauche dissidente au nouveau Parti socialiste"



Deux hommes se détachent du livre de Jean-François Kesler : Emmanuel Mounier et Edouard Depreux. Le premier n'a jamais appartenu au PSU qui est l'objet de l'étude de Kesler, mais le fondateur de la revue "Esprit" est une figure emblématique de ce courant chrétien qui intégrera pleinement, dix ans après sa mort, le mouvement socialiste. Le second en fut le patron, mais bien plus qu'un patron, ce socialiste convaincu -il adhéra à la SFIO à l'âge de 20 ans- fut un homme de dialogue et de tolérance. J.-F. Kesler est un acteur engagé de cette période, -il est aujourd'hui directeur adjoint de l'ENA et membre du Parti socialiste- son propos est de montrer, comme le souligne René Rémond dans sa préface, "le renouvellement du paysage politique et idéologique" dû notamment à "la confluence du courant rationaliste, anticlérical et irréligieux hérité du XIXe siècle et du rameau venu du catholicisme le plus militant". Rien d'étonnant, donc, à ce qu'il ait une certaine tendresse pour ces deux hommes-là.

Privat, Bibliothèque historique, 478 p., 195 F.

Claude Bourdet, Jean Verlhac et Jean Arthuys et de Tribune du communisme, animée par d'anciens militants du PCF comme Jean Poperen et Serge Mallet, donne enfin naissance au PSU. Ce qui rapproche toutes ses composantes est un double refus : celui de la guerre d'Algérie et du retour du général de Gaulle au pouvoir.

Dans votre livre, vous évoquez également des tendances permanentes du mouvement ouvrier...

Oui, le PSU une fois constitué, on peut dégager trois grandes tendances idéologiques : celle qui met l'accent sur l'unité, celle qui le met sur le renouveau, celle qui voudrait pratiquer le débordement. Ce sont effectivement des tendances permanentes. Evidemment, on peut être pour l'unité de la gauche et pour la rénovation. Mais, sur le fond, les oppositions qu'on trouvait au PSU dans les années 60, on les retrouve, sous d'autres formes, aujourd'hui.

L'un des aspects les plus importants de votre livre, celui qu'a retenu votre préfacier René Rémond, porte sur l'engagement des chrétiens. Votre thèse est que le PSU a pacifié les rapports entre gauche chrétienne et tradition socialiste, pour le plus grand profit du PS, ce rapprochement lui ayant permis d'obtenir la majorité dans le pays...

Tout à fait. Le PSU ne doit pas être idéalisé après coup. Il a été le théâtre de luttes de tendances encore plus importantes que celles qui existent aujourd'hui au Parti socialiste. Mais le point positif du PSU, c'est précisément cette expérience réussie de cohabitation, de fusion même entre deux traditions : laïque et chrétienne. Réussite qui avait déjà été commencée avec l'UGS qui réunissait des socialistes dissidents, des communistes exclus, des trotskistes assagis et des chrétiens. Il y avait au PSU l'ancien secrétaire de Léon Trotski, Yvan Craipeau et celui de Marc Sangnier, Maurice Lacroix. Souvenons-nous qu'au début du siècle être républicain et catholique apparaissait à beaucoup de laïques comme une hérésie. Un radical comme Ferdinand Buisson avait qualifié Sangnier, qui venait de fonder la Jeune République, d'être bicéphale. Au PSU, les polémiques étaient très vives au début, mais chrétiens et non-chrétiens ont fini par se connaître et s'estimer. Les mêmes militants qui avaient les positions les plus hostiles aux catholiques se sont réjouis de la présence de responsables CFDT ou d'action catholique. Quand le PSU a éclaté, le premier rameau rejoignant le Parti socialiste au moment de la FGDS avec Martinet, le second au moment des Assises avec Rocard, ce n'est plus la question religieuse qui départage et qui oppose. L'expérience s'est renouvelée au PS d'autant plus aisément qu'elle avait déjà eu lieu, c'était un acquis.

Quelles leçons tirer de l'histoire du PSU du point de vue de la rénovation ?

Il voulait rénover les structures et les mœurs et n'y a rien changé. Donc, sur ce plan, il ne pouvait rien transmettre au PS. Au contraire, sur le plan des idées, Pierre Bérégovoy a raison : il a beaucoup apporté. Il y a eu d'autres participants à ce mouvement de rénovation, la Convention des institutions républicaines à laquelle participèrent des anciens du PSU comme Hernu, Bérégovoy ou de l'UGS comme Delors et les clubs. Mais le débat au PS, dans les années 70, a repris beaucoup d'éléments issus du PSU : la planification démocratique, la décentralisation, l'économie mixte qui associe un secteur public et un secteur privé dans le cadre d'un plan, toutes démarches rejetées par Léon Blum lui-même avant la guerre. Après 1968, le PSU a été plutôt le réceptacle d'idées extérieures. Mais le PS lui-même a perçu les ondes de choc de la société. Les fameux sabras dont parle François Mitterrand ont été imprégnés des idées post-mai 1968.

Et par rapport à l'évolution actuelle du PS ?

Le déclin de l'idée de planification, de passage par étapes au socialisme ont fait perdre de l'impact aux idées apportées par le PSU dans les années 60, surtout avec ce qui se passe à l'Est. L'effondrement du communisme atteint non seulement les partis communistes à l'Ouest mais aussi les partis socialistes dans leur doctrine traditionnelle. Il faudrait aller au-delà et faire le tri entre ce qui est dû au parti unique et à la propriété collective, à la planification centralisée. Sur le plan purement intérieur, la perspective de l'élection présidentielle exacerbe les luttes de tendance au PS. L'existence de tendances est la garantie de la liberté mais elle présente des inconvénients. Après la Libération, le Parti socialiste avait abandonné ce système qu'il avait pratiqué de 1905 à 1945. Les effets ont été encore plus pervers. Il faudrait sans doute trouver un système intermédiaire corrigeant les excès de l'un et de l'autre.

Propos recueillis par Bernard Chaouat



▲ *De g. à d. : Alain Savary, Pierre Mendès-France et François Mitterrand*

De g. à d. : Edouard Depreux et Michel Rocard ▼

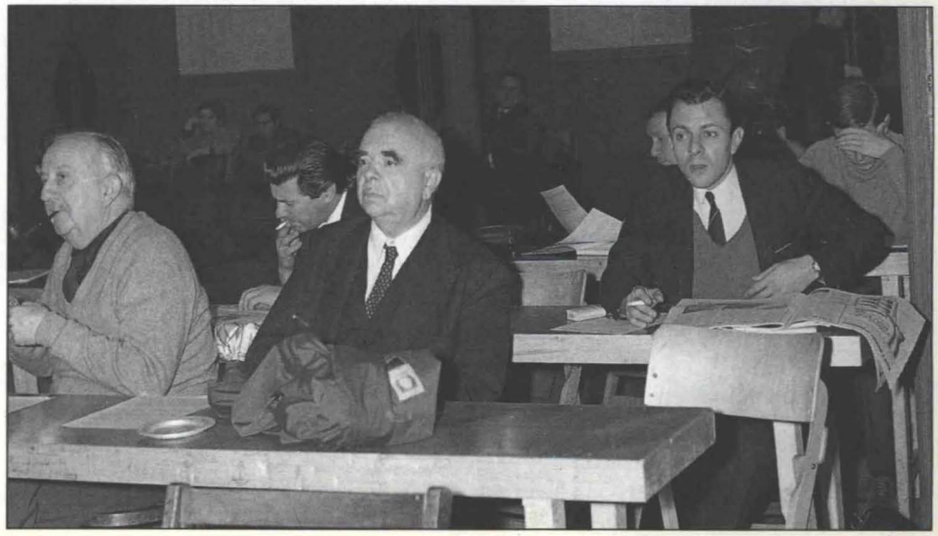



Inégalités et injustice

Des fuites dans la presse ont révélé l'existence d'un document de travail secret du Plan sur les inégalités. Selon lui, toutes ne sont pas injustes, certaines sont inefficaces pour plus de justice... Le débat est au cœur des préoccupations de tous les socialistes. "Vendredi" a décidé d'y participer.

En novembre dernier, le CERC avait lancé un premier pavé dans la mare en faisant observer qu'on était passé d'une période de réduction des inégalités, amorcée dans les années 60, à une période d'acroissement des inégalités. Avec un éventail des salaires qui s'ouvre à nouveau et un SMIC qui ne joue plus son rôle de facteur de revalorisation des bas salaires, alors que les revenus de la propriété ont connu une croissance très importante, les riches sont devenus plus riches et les pauvres plus pauvres : la part du revenu total détenue par les 10% de ménages les plus pauvres a diminué de 15% entre 1979 et 1984.

Le constat fit à l'époque grincer quelques dents. Du côté des pouvoirs publics, on fit observer que l'étude s'arrêtait en 1988 et ne pouvait prendre en compte les mesures prises par le gouvernement de Michel Rocard comme l'impôt sur la fortune d'une part et le RMI pour les plus pauvres d'autre part. L'un donnant des fonds à l'autre, on était bien en pleine réduction des inégalités.

Au-delà de la polémique, le gouvernement a toutefois entrepris de mener sa propre réflexion. A la demande de Michel Rocard, Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat au Plan, a réuni un groupe de travail sur la question. Celui-ci s'est appuyé sur les travaux de théoriciens de très haute tenue et a réfléchi sur ce que pourrait donner l'application pratique de leurs thèses sur la réalité française. Il en est sorti un document qui serait appelé "Inégalités 90, document de travail", qu'ont réussi à se procurer l'hebdomadaire "Espace social européen", le 16 mars, puis d'autres journaux. Toutefois, Matignon refuse toujours de le rendre public car il s'agit de simples pistes de travail d'experts qui ne l'en engagent aucunement.

Le débat sur les inégalités

Il est évident que ce n'est pas parce que des experts, quels qu'ils soient, sont sortis des sentiers traditionnels de la réflexion sur les inégalités que le gouvernement partage toutes leurs réflexions et se trouve lié par leurs conclusions. Mais le débat sur les inégalités touche trop les socialistes pour que nous jouions la politique de l'autruche. Nous avons donc décidé de présenter à nos lecteurs les thèses de plusieurs des théoriciens qui ont renouvelé la problématique sur les inégalités et dont se sont inspirés les auteurs du document de travail. Ces thèses offrent un cadre d'analyse théorique qui permet de comprendre le comment et le pourquoi de l'aggravation récente des inégalités en France.

Disons en très gros pour commencer que, pour ces auteurs, la réduction des inégalités n'est pas forcément une fin en soi. Certaines d'entre elles permettent de construire une société plus juste. Mais il y faut un certain nombre de conditions dont on ne peut que se dire qu'elles ne sont pas toutes remplies en France où existent beaucoup d'inégalités injustes ou inefficaces. Mais inégalité et injustice ne sont pas forcément synonymes.

Dans "Les Economies de la grandeur" (1), parues en 1987, Luc Boltanski et Laurent Thévenot, deux chercheurs français, traitent de la possibilité d'un accord entre les membres d'une société en s'attachant à la notion de légitimité.

Selon eux, les différents protagonistes, au-delà de leur histoire personnelle et de leurs intérêts, acceptent "un principe supérieur commun" qui transcende les personnes. Dans le modèle de la cité, existent des formes du bien commun légitimes (des grandeurs) et d'autres valeurs illégitimes comme la valeur eugénique : en même temps, plusieurs états de grandeur coexistent, différents mais harmonieux entre eux. Ce modèle de cité, précisent les deux théoriciens, est traité comme un modèle de compétence auquel pourront être confrontées les capacités pratiques mises en œuvre par les personnes.

"L'état de grand ne se différencie pas seulement de l'état de petit en ce qu'il dispense plus de bien-être à ceux qui y accèdent, mais encore en ce qu'il rejaillit sur le bien-être des petits". Mais l'ordre nécessaire pour assurer l'accord sera corrompu si l'état supérieur ne contribue pas au bien commun. Par exemple, la permanence d'une classe de riches qui ne serait pas ouverte à tous rendrait impossible l'éventualité d'un accord justifié : en effet, tous les membres de la cité doivent pouvoir accéder à tous les états de grandeur et être en situation d'agir de façon à servir le bien public. Une condition majeure d'équilibre de la cité est "la formule d'investissement" qui lie l'accès à l'état de grand à un sacrifice : elle constitue une "économie de la grandeur" (d'où le titre) dans laquelle les bienfaits se trouvent balancés par des charges.

L'inégalité, sanction de l'efficacité ?

Mais les êtres humains, actionnant les objets, doivent les mettre en valeur. La qualification des personnes ne va pas de soi, l'octroi d'un état peut toujours être mis en jeu, car une personne peut ne pas être adaptée à ce qui lui est demandé : "La défaillance des personnes se manifeste lorsqu'elles ne sont pas à la hauteur, qu'elles ne mettent pas en valeur les objets au mieux de leurs grandeurs respectives et qu'elles n'ont donc pas effectué le sacrifice supposé par leur état de grandeur apparent". "La défaillance, lorsqu'elle sera attribuée à l'opérateur, mettra en cause sa grandeur, en l'occurence sa qualification qui s'en trouvera modifiée, et il devra être formé ou remplacé par un opérateur plus compétent".

Les inégalités en France sont-elles fondées sur cette aptitude à mettre les objets en valeur, sur ce dynamisme qui participe à l'efficacité de la société ? Les deux auteurs n'abordent pas la question mais ils analysent rapidement comment la question a été résolue dans le temps. Le régime de Vichy a cru trouver une troisième voie entre collectivisme et libéralisme par la création d'institutions corporatistes. Puis, les pouvoirs publics ont essayé, dans la visée d'un même bien commun, de lier efficacité industrielle et justice sociale (protection sociale, redistribution des gains de productivité) et mise en place de nouvelles formes de représentation dans l'Etat de la condition professionnelle des personnes avec les conventions collectives, les classifications professionnelles négociées avec les syndicats.

Le niveau du minimum social

Supposons, pour simplifier, que le minimum soit garanti par des transferts financés par des impôts proportionnels sur la consommation (ou le revenu). Dans ce cas, une augmentation du minimum suppose que l'on augmente le taux d'imposition de la consommation (ou du revenu). Quand ce taux augmente, on arrive à un point au-delà duquel deux cas se présentent : soit on ne peut constituer une épargne suffisante, soit l'augmentation des impôts gêne l'efficacité économique au point que les perspectives des plus désavantagés, dans la génération actuelle, cessent d'être améliorées et commencent à s'assombrir. Dans l'un et l'autre cas, le minimum social satisfaisant a été atteint, le principe de différence est satisfait. Tout accroissement de ce minimum serait de trop.
John Rawls : "Théorie de la justice"

Dans sa préface à l'édition française, John Rawls distingue une démocratie de propriétaires de l'Etat-providence. Une démocratie de propriétaires et son système de marchés concurrentiels tente de disperser la propriété de la richesse et du capital pour éviter qu'une petite partie de la société ne contrôle l'économie et indirectement la vie politique : elle y parvient, non en redistribuant une part du revenu à ceux qui en ont moins en fin de période, mais plutôt en garantissant dès le début de chaque période une large dispersion de la propriété des atouts productifs et du capital humain (constitué par l'éducation des capacités et des talents) tout en garantissant l'égalité des libertés de base et une juste égalité des chances.

Dans l'Etat-providence, le but est d'empêcher que quiconque ne tombe au-dessous d'un niveau de vie décent et de fournir à tous certaines protections contre les accidents et la malchance (allocations de chômage, soins médicaux). Selon Rawls, un tel système peut comporter des inégalités de richesses importantes et transmissibles par héritage -qui sont incompatibles avec la juste valeur des libertés- et de sérieuses disparités de revenus. "Même si un effort est fait pour garantir une juste égalité des chances, il reste soit insuffisant soit inefficace, étant donné les disparités de richesse et l'influence politique que celles-ci exercent."

Pour ces diverses raisons, Rawls écarte l'Etat-providence et admet que la question se pose de savoir si les principes de la justice comme équité sont mieux réalisés dans une démocratie de propriétaires ou dans un régime socialiste libéral. Tout dépend des conditions historiques, des traditions, institutions et forces sociales de chaque pays.

SE SONT-ELLES REELLEMENT ACCENTUEES ?

Les axiomes de la cité marchande

Le premier axiome de commune humanité, qui permet d'identifier les êtres humains, est fondamental dans l'économie politique, puisqu'il sert à distinguer les personnes des biens extérieurs qu'elles concourent à s'approprier. Dans la cité marchande, les personnes ne peuvent pas être échangées comme des biens.

Les distinctions d'état sont définies par des différences de richesse et ces états sont clairement ordonnés.

L'axiome selon lequel la possibilité de s'enrichir est ouverte à tous les hommes est fréquemment exposé pour soutenir que le principe marchand peut fonder une justice. Le coût de cette forme de grandeur (...) c'est le coût de l'opportunisme qui suppose d'être toujours en affaire, à l'affût d'une occasion, sans jamais se reposer sur des traditions, des attachements personnels, des règles, etc.

Le dernier axiome du bien commun est celui dont l'établissement est le plus délicat et dont la formulation la plus accomplie, qui se trouve dans l'œuvre de Smith, justifie qu'on y cherche l'expression de la philosophie politique marchande. Avancer que la richesse des riches profite à tous passe par une mise en évidence de l'harmonie d'une distribution pourtant inégale des états de grandeur, qui résulte de la concurrence des appétits réglée par l'accès aux biens rares (la main invisible). Comme dans toutes les spécifications de cités, ce sont les grands qui, par leur grandeur, soutiennent la possibilité d'une référence au supérieur commun. Ce sont les riches qui, par les affaires qu'ils réalisent, maintiennent la concurrence. Le luxe profite à tous et les riches ne trouvent pas seulement un bonheur égoïste dans la jouissance de leurs biens : leurs richesses, à la différence de patrimoines, entretiennent surtout la possibilité d'échanges marchands. Il n'est pas seulement normal qu'il y ait des personnes riches ; la richesse des riches est nécessaire pour assurer la richesse de tous.

Luc Boltanski et Laurent Thévenot : "Les Economies de la grandeur".

La crise a perturbé cet équilibre instable. "Ces tensions se font encore plus vives à l'heure actuelle, alors que des conduites qui s'étaient conventionnellement accordées, au cours de la période de croissance antérieure, s'avèrent dysharmonieuses et où la qualité des personnes au travail apparaît nettement comme l'objet de définitions contradictoires". La "dysharmonie" actuelle vient donc du fait que l'écart entre les personnes n'est plus fondé -et n'est plus reconnu comme fondé- sur le dynamisme qui permet de mettre les objets en valeur.

Albert Hirschmann, dans "Bonheur privé, action publique" (2) avait déjà théorisé sur cette acceptation des différences. Dans une société qui a socialisé un très grand nombre de services, les sentiments de frustration sont plus aigus qu'ailleurs. Dans les pays de tradition libérale, les inégalités sont plus fortes, mais elles sont mieux acceptées qu'en France où l'inégalité d'accès est mal tolérée car tout le monde sait que devrait fonctionner un système de redistribution égalitaire.

De la justice et de l'équité

Cette série de dysharmonies doit être surmontée, mais la lutte contre les inégalités ne pourra plus avoir la belle simplicité d'auparavant. Comme le constaterait le rapport sur les inégalités selon la "Tribune de l'économie" (du 26 mars) : "La justice exige désormais de promouvoir l'égalité par des moyens beaucoup plus fins que dans le passé, prenant davantage en considération les situations et les histoires individuelles, de manière qu'il soit donné à chacun de participer également à l'efficacité de la société". Le cadre théorique qui permet d'aller plus loin dans l'analyse est fourni par la somme écrite par John Rawls, professeur de philosophie à l'université de Harvard : "Théorie de la justice" (3). Elle est considérée depuis longtemps dans le monde anglo-saxon comme le texte essentiel de la philosophie morale et politique, mais la traduction française n'a été publiée en France qu'en 1987.

John Rawls présente une conception de la "justice comme équité" qui s'appuie sur la théorie du contrat social et repose sur deux principes. Le premier principe exige l'égalité dans l'attribution des droits et des devoirs de base. Le second pose que "des inégalités socio-économiques, prenons par exemple des inégalités de richesse et d'autorité, sont justes si et seulement si elles produisent, en compensation, des avantages pour chacun et, en particulier, pour les membres les plus désavantagés de la société." Selon lui, "il n'y a pas d'injustice dans le fait qu'un petit nombre obtienne des avantages supérieurs à la moyenne, à condition que soit par là même améliorée la situation des moins favorisés."

Comment est-ce possible ? Les inégalités sociales et économiques doivent être à l'avantage de chacun, apporter aux plus désavantagés les meilleures perspectives et être attachées à des positions ou à des fonctions ouvertes à tous (voir encadré). Il n'est pas suffisant que, dans un système social ouvert, les carrières soient accessibles aux talents : il faut aussi une juste égalité des chances pour que tous aient une chance équitable d'y parvenir (d'où l'importance d'empêcher les accumulations excessives de propriété et de richesse et de maintenir des possibilités égales d'éducation pour tous).

Inégalité ne veut donc pas forcément dire injustice. Il peut y avoir des inégalités de revenus et de fortune, il peut même y avoir accroissement de l'écart entre l'individu le mieux loti et la personne la moins favorisée si cet accroissement améliore la situation de ce dernier. Rawls va même plus loin : "Nous devons même soutenir que l'effort pour éliminer ces inégalités entraverait le système social et la vie économique de telle sorte qu'à long terme, en tout cas, les chances des plus défavorisés seraient plus réduites."

Lutter contre les inégalités injustes ou inefficaces

Si le gouvernement doit encourager et garantir l'égalité des chances dans la vie économique et dans le libre choix d'un emploi, il doit garantir aussi un minimum social, soit sous la forme d'allocations familiales et d'assurance maladie ou de chômage, soit par un supplément de revenu échelonné (l'impôt négatif sur le revenu). Cet ensemble de transferts devrait améliorer les attentes des plus défavorisés compatibles avec l'épargne nécessaire et la préservation des libertés égales pour tous. "Quand la structure de base a cette forme, la répartition qui en résulte est juste (ou non injuste) quelle qu'elle soit. Chacun reçoit le revenu total (salaires et transferts sociaux) auquel il a droit dans le système public de règles sur lequel se fondent ses attentes légitimes."

Mais le montant du minimum social vital (dont est directement issu notre RMI) ne doit pas dépasser un seuil au-delà duquel le poids de l'impôt nécessaire à son financement gênerait l'efficacité économique (voir encadré). Une fois atteint un minimum correct, il peut être parfaitement juste de déterminer le reste du revenu total grâce au système des prix, à condition que celui-ci fonctionne correctement.

Parallèlement, on doit imposer une série de taxes sur l'héritage, non pour procurer des ressources fiscales au gouvernement, mais pour corriger la répartition de la fortune et éviter les concentrations de pouvoir. Une large dispersion du patrimoine est en effet nécessaire, pour Rawls, si l'on veut préserver la juste valeur de la liberté égale pour tous et la juste égalité des chances, car celles-ci sont menacées quand les inégalités de fortune dépassent une certaine limite.

On le voit, ces différents ouvrages sont des œuvres de théoriciens : ils n'analysent pas la réalité concrète d'un pays donné, la France en l'occurence, mais offrent une grille d'analyse qui peut servir, avec toutes les précautions d'usage, à mettre le doigt sur les dysfonctionnements d'une société. Les experts du Plan qui ont rédigé le rapport "Inégalités 90, document de travail" ne partagent certainement pas tous les points de vue énoncés ici. Ils en ont tiré certaines positions, rapportées par la presse : un accroissement des inégalités n'est pas forcément injuste s'il permet d'améliorer la situation de tous en général et des plus démunis en particulier, mais il faut lutter contre celles qui sont injustes ou inefficaces. Il est donc nécessaire de fixer des repères.

Monique Grima

(1) Luc Boltanski, Laurent Thévenot : "Les Economies de la grandeur", cahiers du Centre d'études de l'emploi, PUF, 1987, 366 p., 110 F.
(2) Albert Hirschmann : "Bonheur privé, action publique", Fayard, 1983.
(3) John Rawls : "Théorie de la justice", 1971, traduction française aux éditions du Seuil, 1987, 672 p., 290 F.

Les deux principes de Rawls

Premier principe
Chaque personne doit avoir un droit égal au système total le plus étendu de libertés de base égales pour tous, compatible avec un même système pour tous.

Second principe
Les inégalités économiques et sociales doivent être telles qu'elles soient :
a- au plus grand bénéfice des plus désavantagés, dans la limite d'un juste principe d'épargne,
b- et attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, conformément au principe de la juste (fair) égalité des chances.

Première règle de priorité
(priorité de la liberté)
Les principes de la justice doivent être classés en ordre lexical, c'est pourquoi les libertés de base ne peuvent être limitées qu'au nom de la liberté. Il y a deux cas :
a- une réduction de la liberté doit renforcer le système total des libertés partagé par tous ;
b- une inégalité des libertés doit être acceptable pour ceux qui ont une liberté moindre.

Seconde règle de priorité
(priorité de la justice sur l'efficacité et le bien-être)
Le second principe de la justice est lexicalement antérieur au principe d'efficacité et à celui de la maximisation de la somme totale d'avantages ; et la juste (fair) égalité des chances est antérieure au principe de différence. Il y a deux cas :
a- une inégalité des chances doit améliorer les chances de ceux qui en ont le moins ;
b- un taux d'épargne particulièrement élevé doit, au total, alléger la charge de ceux qui ont à le supporter.

La fonction d'une répartition inégale

La distribution des avantages socio-économiques (...) n'est pas une sorte de symétrique inverse du droit pénal, au sens où, de même que celui-ci punit les délits, l'autre récompenserait la valeur morale. La fonction d'une répartition inégale est de couvrir les frais d'éducation et de formation, d'attirer des individus à des places et dans des associations où ils sont le plus nécessaires d'un point de vue social, et ainsi de suite. Dans la mesure où chacun accepte la justesse des motivations orientées vers le moi ou vers le groupe, et commandées bien entendu par un sens de la justice, chacun décide de faire ce qui s'accorde le mieux avec ses buts. Les différences de salaires et de revenus et les gratifications accompagnant certains postes sont là simplement pour influencer ces choix, de manière à ce que le résultat s'accorde avec l'efficacité et la justice.
John Rawls : "Théorie de la justice".



CONTRE LE RACISME

Mardi, Michel Rocard a présenté son plan national de lutte contre le racisme à une vingtaine de personnalités de la majorité et de l'opposition. "Ce fut, a-t-il déclaré, une réunion utile au renforcement de la démocratie".
Il venait juste de recevoir les conclusions d'un rapport : "Pour toutes les formes de racisme, on assiste à une libération de la parole. Des verrous ont sauté. Se déclarer raciste est pour certains une opinion comme une autre, justifiée par la liberté d'expression, donc non condamnable. L'entrée des thèmes racistes dans le discours politique a contribué à banaliser l'attitude, le comportement racistes". C'est le constat pessimiste que fait la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

Ses conclusions ne surprennent pas l'observateur attentif et le citoyen qui peuvent se rendre compte des ravages du racisme dans la vie de tous les jours : "un racisme anti-maghrébin "soft" s'étend comme une marée noire, partout, en tous lieux de la vie sociale et en tous points du territoire, y compris lorsque la communauté maghrébine est absente, c'est-à-dire là où des problèmes de cohabitation et de proximité n'existent pas". Le bilan des actes racistes, établi par le ministère de l'Intérieur fait apparaître que, plus encore que les actes racistes qui avaient commencé à augmenter au début des années 80 -ils s'élevaient à 35 en 1980 contre 53 en 1989- ce sont les menaces qui se sont considérablement accrues (237 en 1989 contre 20 en 1980). Encore faut-il tenir compte du fait que l'intervention policière est beaucoup plus sollicitée dans le cas de crimes, d'agressions physiques ou d'attentats que pour de simples menaces verbales. Phénomène encore plus net en ce qui concerne les différentes formes de discrimination (emploi, logement, école), le moindre des mérites de la Commission n'étant pas son appréciation du "manque de finesse et d'adaptation des instruments d'investigation" dans ce domaine sensible.

Les ravages du racisme



Quoiqu'il en soit, un climat malsain se propage. L'existence d'un "terreau xénophobe" constitué par "ceux qui, fragilisés par des difficultés économiques, une certaine insécurité, un mal de vivre, une peur de l'avenir sont tentés de chercher des boucs émissaires" est exploitée par ces "pyromanes sociaux" que dénonce Michel Rocard. Quels que soient les mouvements activistes et violents qui le bardent, c'est le discours du Front national qui structure l'ensemble de ce mouvement. Fort de sa montée lors des partielles, le FN se sent pousser des ailes. A Nice, Le Pen se pose comme "candidat au pouvoir, avec la droite, sans la droite ou même contre la droite". Le racisme s'insinuant dans tous les milieux, il aspire la frange la plus réactionnaire de la bourgeoisie de droite dont il espère en retour une certaine respectabilité. Après le ralliement des Mégret, Blot et Le Gallou, transfuges de la droite classique qui prennent de plus en plus d'importance au sein du mouvement, il s'agit moins de débaucher des politiciens sur le retour qui pourraient être effrayés par les dérapages de Le Pen que de séduire tous ceux qui occupent une position sociale et tenaient de manière plus feutrée, plus "convenable", ce discours. Ainsi, Le FN a pu se présenter, lors de son congrès, doté d'un "conseil scientifique" composé principalement d'universitaires, sinon de renom, du moins dûment titrés. Parmi eux figure un certain Bernard Notin qui enseignait les sciences économiques à Lyon III. Notin s'est récemment fait connaître en publiant dans la revue "Economie et société", publiée par l'Institut des sciences mathématiques et économiques (ISMEA) un article intitulé "Le rôle des médias dans la vassalisation nationale : omnipotence ou impuissance ?", dans lequel est une fois de plus contestée l'existence des chambres à gaz et tour à tour stigmatisés "la promotion par l'image d'un Français d'outre-mer coloré, gérée par une coterie judaïque" et "le bazar multiracial", le tout sur un ton qui rappelle furieusement la presse d'extrême droite d'avant-guerre. Certes, le directeur de la revue, au demeurant membre du MRAP, a désavoué une publication dont il n'avait pas été averti. Certes, le CNRS a retiré la subvention qu'il accordait à la revue et Notin a été suspendu de l'université Lyon III il y a quelques jours. Mais qu'un tel discours ait pu s'infiltrer dans une revue à caractère scientifique, subventionnée par un organisme public, montre la complaisance, voire la complicité dont il peut bénéficier. Au nom d'une liberté d'expression qui rend inopérante la législation antiraciste. Il n'est que de feuilleter la presse d'extrême droite qui s'étend et prolifère pour s'apercevoir des torrents de racisme qui y sont déversés.

Une cause prioritaire

On comprend que le Premier ministre, au vu de la multiplication de ces signaux, veuille provoquer une mobilisation de la société. D'autant que le sondage commandé par ses services montre bien que l'opinion est sur le fil du rasoir : aucun groupe ethnique ne subit une antipathie majoritaire de la population mais ceux (Maghrébins, Gitans) qu'elle reconnaît comme les premières victimes du racisme sont mal vus d'une fraction importante de la population. Certaines manifestations de racisme choquent les Français qui trouvent que la justice est trop laxiste à l'égard de ceux qui se sont rendus coupables d'actes racistes. En même temps, le fantasme du nombre, de l'invasion, cher au FN et au "Figaro Magazine" fait recette. Les Français trouvent majoritairement (51%) "qu'aujourd'hui, on ne se sent plus chez soi comme avant" alors qu'imperturbablement les statistiques enregistrent un même pourcentage de population étrangère que dans les années 30 (6%). Seraient-ils d'ailleurs 7, 8, 9 ou 10%, comme le prétendent certains, que cela ne changerait pas fondamentalement.

MOBILISER LA SOCIETE

Devant la montée du racisme et de la xénophobie, le gouvernement n'est pas resté inactif, mais la gravité de la situation exige de nouveaux moyens de lutte. Un consensus s'est dégagé au sein de la Commission des droits de l'homme qui groupe familles de pensée, associations antiracistes, syndicats et juristes, sur certaines propositions. Michel Rocard a invité les principales forces politiques -à l'exception du FN, ce qui n'étonnera personne, si ce n'est Pierre-Luc Séguillon- à en débattre. Mais l'opposition, par la voix de Giscard d'Estaing en tout premier lieu, a préféré amalgamer racisme et immigration (voir à ce sujet la réponse très ferme de Michel Rocard dans l'interview qu'il nous a accordée). Etrange discours aux complaisances lepenistes qui veut que le racisme se justifie par l'exaspération des Français face à une immigration débridée. Qui plus est, parmi les propositions que l'opposition a formulées lors de ses états-généraux, certaines sont discriminatoires, comme la suppression de certaines prestations sociales aux immigrés -avec délicatesse, on a même parlé du RMI. Jacques Chirac, au micro de la 5, a évoqué ces étrangers, de surcroît polygames, attirés par les 2.000 F par mois qu'ils peuvent gagner à ne rien faire alors que, chez eux, ils gagnent 200 ou 300 F sinon rien. Faut-il rappeler, avec Jean-Jacques Dupeyroux, que le Conseil d'Etat, lors d'une première tentative de suppression de prestations familiales à la mairie de Paris, et que le Conseil constitutionnel récemment, ont récusé toute discrimination en la matière fondée sur la nationalité. "Sans doute peut-on changer la loi, remarque le spécialiste en droit social, mais pourquoi pas aussi, dans le même ordre d'idées, le préambule de la Constitution ou l'article premier de la Déclaration des Droits de l'homme ?" En multipliant les positionnements tactiques, le durcissement du discours, les conditions, l'opposition de droite a donné l'impression de tout faire pour ne pas répondre sur le fond à la rencontre proposée par Rocard. Une telle cause, qui n'engage pas seulement les forces politiques mais toute une civilisation, ne mériterait-elle pas que tous ceux qui croient à la démocratie combattent pour elle ?

Bernard Chaouat

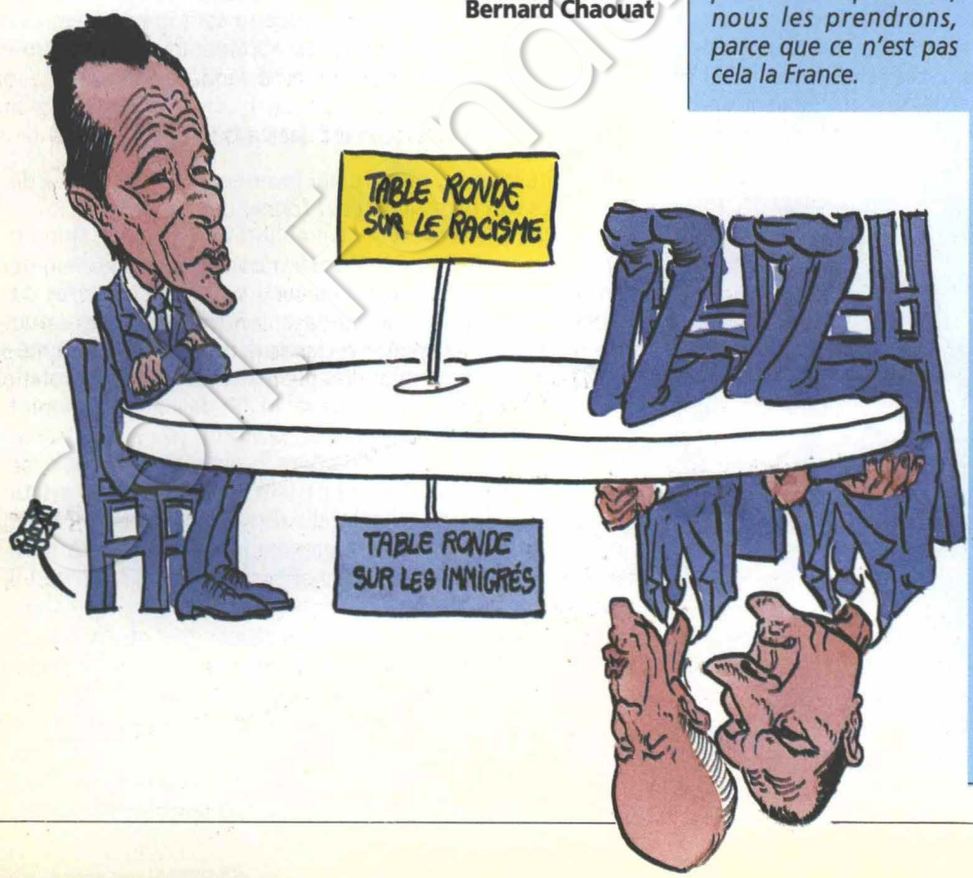

Michel Rocard :
"Faire comprendre à tous les Français qu'il se passe quelque chose de grave"

"Vendredi". En quoi des mesures nouvelles pour lutter contre le racisme sont-elles nécessaires aujourd'hui ? Les Français sont-ils plus racistes ?

Michel Rocard. Le sont-ils plus ? Le sont-ils moins ? Cela se discute. Mais ce qui est malheureusement indiscutable, c'est que le racisme se banalise, qu'il retrouve subrepticement droit de cité, que parfois même il se proclame, et cela crée un climat dans lequel des crétins criminels sautent le pas qui les conduit à la violence raciste la plus brute. Alors, toutes les mesures que nous pourrons prendre, nous les prendrons, parce que ce n'est pas cela la France.



L'indulgence pour certains discours touche les milieux les plus divers, et jusqu'aux reponsables. Comment comptez-vous provoquer une mobilisation de la société pour réprimer, et prévenir le racisme ?

D'abord, en agitant le signal d'alarme. Les socialistes n'ont cessé de le faire, mais que les socialistes dénoncent sans relâche le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, c'est tellement naturel qu'ils ne sont plus assez entendus. C'est pour cette raison que j'ai voulu aider à la prise de conscience. D'abord en créant une cellule d'études au sein de la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Elle a beaucoup et bien travaillé en relation avec les ministères, et notamment avec Pierre Joxe, qui est très actif sur l'antiracisme. Ensuite, en invitant toutes les forces politiques parlementaires à discuter des propositions déduites du rapport.

Ce n'est pas tous les jours qu'on les voit ainsi réunies et cela, qui est destiné à clarifier les discours, peut contribuer à faire comprendre à tous les Français qu'il se passe quelque chose de grave.

Certains vous reprochent de vous attaquer plus aux effets qu'aux causes et mettent en question la politique d'immigration du gouvernement. Qu'avez-vous à leur répondre ?

Racisme et immigration sont évidemment deux sujets connexes, mais on aurait grand tort de les confondre. Demandez donc à nos compatriotes noirs ou arabes ! Ce ne sont pas des immigrés et pourtant, le racisme, ils connaissent. Chaque chose en son temps donc : cette semaine, le rapport sur le racisme suivi par la rencontre sur le racisme. En mai, le rapport de la mission présidée par Philippe Marchand et le débat parlementaire sur l'intégration. Je préfère de loin qu'on travaille sur des documents, des études, des propositions, faute de quoi, on ne débat pas, on bavarde et ces sujets sont trop importants pour le bavardage.

Propos recueillis par B.C.

ISRAEL

Trois ans d'Intifada et trois semaines de crise



▲ *13 mars 1990 : Shimon Peres vient d'être démis de ses fonctions.*

Shimon Peres réussira-t-il son pari et pourra-t-il constituer un gouvernement ? Cette question pourrait paraître assez classique et symbolique de toute crise gouvernementale. En fait, au-delà du leadership en Israël, ce sont les questions du processus de paix et de la nature des institutions qui sont posées.

Les gouvernements d'union nationale successivement dirigés par Itzhak Shamir et Shimon Peres étaient, bien entendu, la conséquence d'un équilibre des forces politiques en Israël, mais aussi l'affirmation d'une recherche commune.

Le développement de l'Intifada a, en effet, créé une situation nouvelle à la fois au sein du mouvement palestinien et au sein d'Israël.

Plus que jamais, la question de la paix

Confrontée à un mouvement palestinien à l'intérieur même des territoires, soumise à un renouveau de générations, l'OLP a vu s'accentuer ses débats internes. L'évolution amorcée précédemment a conduit Yasser Arafat à ce fameux qualificatif de "caduque" dont il a affublé la Charte de l'OLP. De monolithique qu'elle apparaissait, l'OLP a vu se manifester des contradictions internes. La question du dialogue avec Israël semble aujourd'hui ouverte, même si celle des interlocuteurs est encore soumise à débat.

En Israël même, la question de la paix est, plus que jamais, au cœur des débats internes. Le plan Baker, du nom du secrétaire d'Etat américain indiquait une démarche.

On connaît la suite. Une phrase de trop, sur un point particulièrement sensible : Jérusalem. Les tensions en Israël se sont exacerbées, d'autant plus qu'elles se manifestaient sur un fond politique tendu et fragile. Fragile par les interprétations différentes à droite et à gauche quant au sens et à la portée



▲ *A la tête d'une délégation, André Bellon est reçu par le président Herzog*

de l'accord d'union nationale ; fragile par le fait même que les institutions israéliennes ne renforcent pas l'Etat, surtout lorsque les rapports de forces sont aussi équilibrés.

Jusqu'au dernier moment, le vote de la censure est apparu incertain. Le Premier ministre Itzhak Shamir a pu croire que le Parti travailliste serait partagé ; que, par exemple, le ministre de la Défense, Itzhak Rabin, partisan d'une attitude dure dans les territoires, hésiterait. Bien au contraire, c'est dans le parti religieux Schachas que se sont manifestées des réactions inattendues et, donc, les abstentions qui ont entraîné le renversement du gouvernement de M. Shamir.

Le développement de l'Intifada a créé une situation nouvelle. ▼



Le plan Baker et les institutions

La situation est aujourd'hui inversée. A Shimon Peres de trouver les voix nécessaires pour former une majorité.

A priori, les forces sont équilibrées : 60 pour Shimon Peres, 60 pour Itzhak Shamir ; c'est donc à la fois au sein de certains partis religieux, mais aussi parmi les modérés du Likoud que l'appui nécessaire à une nouvelle majorité doit être recherché ; phénomène classique dans ce type de système institutionnel, les minorités prennent toute leur importance. Les cinq députés du groupe de M. Modaji, ancien ministre des Finances, joueront-ils ce rôle ? D'autres ?...

Au-delà de ces enjeux tactiques, la question est double.

• Y a-t-il, dans l'actuelle Knesseth, une majorité pour soutenir un plan de paix tel que celui de M. Baker et pour l'expliquer à la population ? Le slogan des travaillistes : "des territoires contre la paix" est-il majoritaire en Israël ? Suscite-t-il au contraire des craintes ?

• Les institutions politiques israéliennes sont-elles adaptées aux défis actuels : force nécessaire des dirigeants, structure interne de l'Etat ?

L'avenir nous le dira.

André Bellon,
vice-président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale

"Démocratie-Express" ou 400 étudiants en Europe de l'Est

"Je reviendrai, je te le promets". Combien de fois ce serment dans les larmes fut-il répété sur le quai de la gare de Timisoara ?
Nous sommes le 28 mars. Ceux qui repartent sont les 400 étudiants français qui, pendant dix jours, ont traversé les pays de l'Est à bord d'un train affrêté par l'UNEF-ID. Ceux qui restent sont leurs frères de Roumanie qui offrent des brassées de tulipes ou d'œillets trouvés Dieu sait où. Un des voyageurs raconte.

Les uns et les autres ont discuté, dansé, échangé des adresses pendant vingt-quatre heures sans songer à dormir : le temps leur est compté.

Deux jours plus tôt, "le train de la démocratie", se trouvait à Leipzig, première étape du voyage. De cette journée dans la capitale de la Saxe, les étudiants français furent assez choqués par une ambiance nationaliste jusqu'à être raciste. Alexandre, lycéen, militant socialiste, est fils d'un immigré malien et d'une mère allemande. Il témoigne : "Quand je colle des affiches, je suis une fois sur deux poursuivi par des fascistes... je pense que je vais m'acheter un pistolet", dit-il sans ciller.

Prague : l'émotion

Ce nationalisme exacerbé résulte, semble-t-il, d'un sentiment revanchard vis-à-vis de tout ce qui est socialiste, privilégié ou étranger. Ainsi voit-on des immigrés nord-africains refoulés du café de la gare de Leipzig. De même, les Nord-Africains qui -à l'instar de leurs petits frères de Corée du Sud- ont le sens du commerce et sont vus d'un mauvais œil par les Allemands de l'Est auxquels les subtilités du libre-échange échappent encore. Pour leur édification, les Allemands de l'Ouest leur montrent la voie à suivre. Chaque week-end, ils chargent leurs Mercedes rutilantes de pacotille bon marché ou de programmes TV de RFA qu'ils revendent avec un maximum de bénéfice à leurs "frères" de l'Est.

Le lendemain : Prague. C'est l'émotion pour la plupart des étudiants qui voyaient le jour alors que les chars soviétiques forçaient la ville de Kafka et de Dubcek. Christophe Borgel dira en réponse à l'allocution de bienvenue : "Cette ville est le plus beau symbole de notre voyage." De fait, c'est l'anniversaire de la ville, du train, et de ses occupants.

▼ *Cristina : "Vous êtes les premiers à venir nous voir depuis la Révolution".*

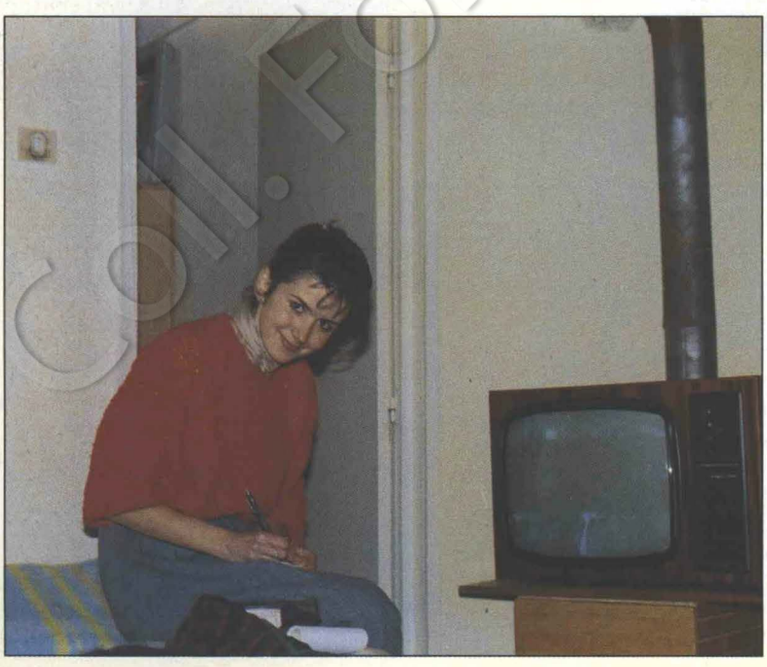

Timisoara : toute la ville nous accueille

Le 27 mars : Timisoara. L'émotion est à son comble. Alors que le train était arrivé dans l'indifférence quasi générale à Leipzig ou à Prague, dans la ville dite martyre, tous les étudiants, toute la cité universitaire et, à travers eux, toute la Roumanie, nous accueillait en liesse : "Vous êtes les premiers à venir nous voir depuis la Révolution." Très vite, on interroge les Roumains sur cette révolution, le rôle de la télévision, l'affaire du charnier. Il semble qu'ils n'en savaient pas beaucoup plus que nous, ou du moins l'ont-ils feint : l'histoire jugera. Vivement prise à partie au sujet des troubles en Transylvanie, Christina proteste de la bonne volonté de ses compatriotes : "Je ne suis pas nationaliste, mais les commerçants hongrois refusent de servir mes parents de Tirgu-Mures parce qu'il ne parlent pas hongrois. Tu trouves ça normal ?" Sa sœur aînée, Joanna, est plus réservée : "On ne sait pas très bien ce qui se passe en Transylvanie. La télévision ne nous informe pas ou mal."

Bucarest : le socialisme, plus tard, peut-être

Repus de chocolats français et de bière roumaine, les étudiants de l'Ouest ont du mal à répondre aux rafales de questions : "Comment vit-on en France ?", "Tu veux bien me montrer ton passeport ?", "Comment sont les universités de Paris ?", "Combien gagne un ouvrier en France ?", "Tant que ça !".

Vint l'heure du départ, la nuit fut trop courte. Sur le quai de la gare, alors que le train s'ébranle, les étudiants français hurlent en chœur : "On reste, on reste !" et les Roumains de répondre : "Vive la France !".

A Bucarest, à Brasov, à Cluj, comme à Timisoara, c'est la misère, le gris sous le soleil du printemps, les rues sont défoncées. La nuit, les rats courent d'un tas d'ordures aux murs lézardés de bâtiments sans âge. Bucarest, disent nos parents, fut une des plus belles villes d'Europe centrale. Allez savoir... Maintenant, les ruelles qui firent leurs délices ont laissé la place à d'immenses boulevards où les "Dacias" (construites sous licence Renault) roulent comme des bolides. Le palais du Peuple, architecturalement imposant, est intellectuellement obscène, scandaleux de démesure. On voit à ses pieds des mendiants, des enfants tziganes, des vieillards et des handicapés quémander quelques lei pour survivre.

Caroline, étudiante en histoire : "On n'a pas pu leur donner grand chose, mais au moins, on leur aura expliqué ce que veut dire le capitalisme chez nous." Malgré les mises en garde contre un libéralisme trop vite accepté, les Roumains voteront certainement en masse pour le Parti national libéral aux prochaines législatives. L'alternance



socialiste, peu de Roumains la souhaitent, le mot est encore trop lié au nom de Ceausescu. Plus tard, peut-être... Le train de la démocratie conduit par Christophe Borgel et Philippe Campinchi sème, au fil des étapes, photocopieuses et idées, livres et fraternité. Après avoir donné tout ce qu'ils avaient, les étudiants continuent leur voyage.

Budapest : et la Transylvanie ?

L'étape suivante est la Hongrie et Budapest. De nouveau, les questions fusent à propos de la situation en Transylvanie. Le FIDESZ, seul syndicat étudiant représenté lors du débat dans l'amphi de la fac d'agriculture répond, après avoir longtemps tourné autour du pot, qu'il "soutient les minorités hongroises, mais refuse d'envisager une modification des frontières." Applaudissements à la mesure de la spontanéité de la réponse du syndicat.

Bucarest-Budapest : quel contraste ! L'une est la capitale la plus pauvre de l'Est, l'autre sans doute la plus opulente. Un étudiant aigri et nostalgique de la Roumanie trop tôt quittée dira : "Les Hongrois ont les défauts du communisme et les inconvénients du capitalisme." Et puis, malgré la beauté de Budapest, on sent que le cœur y est moins. Tous les étudiants français sont pénétrés -et pour longtemps- de la misère des amis qu'ils ont laissés en Roumanie.

Retour à l'Ouest : Salzbourg, ville étape, étape de décompression, sur le chemin du retour. Une étudiante s'exclame inconsidérément : "Que c'est bon de retrouver la civilisation !" Pour réponse, un quatuor d'étudiants de Toulouse pastiche le "joueur de blues" de Jonasz : "Mais arrivé à Salzbourg / t'as qu'une envie à rebours / celle de faire demi-tour. Et de devenir un Hongrois de Cluj. Hongrois de Cluj, / on est tous des Hongrois de Cluj."

Le 1er avril à 9 h 50, le "Démocratie-Express" et ses occupants fourbus, crasseux et aux yeux illuminés croisent près de la gare de l'Est l'Orient-Express qui s'en va d'où ils viennent pour étaler son luxe aux yeux d'un nouveau monde.

Bon courage, Alexandre. Joanna et Cristina, ne faites pas trop de mal aux Hongrois !

Frédéric Garat
(Paris IV)

Coll. Fondation Varenne

Recherche ingénieurs désespérément

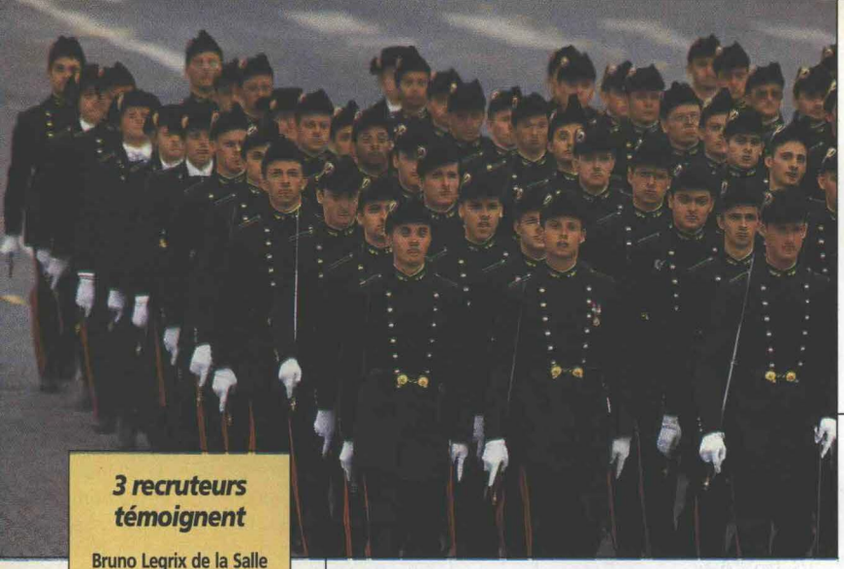

▲ *Au premier rang des accusés, les grandes écoles, leur élitisme, leur malthusianisme extrême.*

La France manque d'ingénieurs. Alors que l'Allemagne en forme 29.000 par an, notre pays plafonne à 14.000. Un chiffre insuffisant pour répondre aux besoins de l'économie. Coup sur coup, deux rapports, l'un remis à Lionel Jospin par Bernard Decomps, président du haut comité Economie-Education, l'autre par Georges Chacornac à Roger Fauroux, dénoncent nos carences et proposent des solutions.

"Le retour à une croissance industrielle égale ou supérieure à 3% a révélé des pénuries de qualifications sans résorber le chômage... Ce déficit est une barrière invisible au déploiement des stratégies industrielles... On le constate après quinze ans de restructurations et de contraction de l'emploi industriel ; après vingt ans d'efforts du système éducatif pour spécialiser ses formations et ses diplômes ; à l'issue du déploiement constant depuis 1970 d'un dispositif complexe et coûteux de formation continue. Ces efforts ont échoué ou, du moins, n'ont pas produit les résultats attendus."

Le diagnostic de Georges Chacornac, chargé par Roger Fauroux d'un rapport sur l'adaptation des formations aux métiers de l'industrie, est sans appel. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : début 1990, 44% des entreprises déclaraient éprouver des difficultés de recrutement. Elles n'étaient que 14% au printemps 1987. Ces difficultés portent presque exclusivement sur les emplois qualifiés. Rien d'étonnant si l'on considère que, sur 1.000 élèves d'une classe d'âge en France, 17 deviendront ingénieurs contre 35 chez nos voisins d'outre-Rhin. Or, les prévisionnistes estiment que les besoins en cadres techniques, de l'ordre de 400.000 aujourd'hui, devraient doubler d'ici à vingt ans. Bref, il y a urgence en la demeure. Restent à trouver les remèdes.

Au premier rang des accusés, les grandes écoles, leur élitisme, leur malthusianisme extrême. Avec 180 écoles d'ingénieurs, la France parvient à peine à former 14.000 ingénieurs par an. Pire, ceux-ci ont une propension croissante à opter à la fin de leurs études pour la gestion au détriment de la production et de la recherche. Autre critique : "La formation des ingénieurs est dominée par un enseignement académique et général, regrette Bernard Decomps, auteur d'un rapport sur l'évolution des formations d'ingénieurs, remis à l'automne dernier au ministre de l'Education nationale. "Ce système n'offre pas aux entreprises des professionnels aux aptitudes, penchants et profils suffisamment variés."

La deuxième voie

D'où, mini-révolution dans notre système éducatif, une nouvelle voie de formation, ouverte dès la rentrée prochaine, permettra de devenir ingénieur en suivant un cursus très différent de celui des grandes écoles, qui devrait entraîner un doublement des effectifs d'ingénieurs d'ici à quinze ans.

A quoi ressemblera cette nouvelle filière ? Le principe est simple. Il s'agit d'abord, pour 80% de ses effectifs, d'ouvrir des possibilités de carrière aux techniciens supérieurs. Concrètement, les titulaires d'un diplôme niveau bac + 2 (en général DUT, diplôme universitaire de technologie, ou BTS, brevet de technicien supérieur), justifiant de cinq années d'expérience professionnelle, auront la possibilité de devenir ingénieurs à l'issue de l'équivalent d'une année de formation théorique, leur passé professionnel étant validé comme formation en entreprise. Les 20% restant seront des bacheliers de l'enseignement technologique industriel (bacs F) qui accéderont au titre d'ingénieur après cinq ans d'études en alternance, trois ans de formation académique, deux ans de stage en entreprise.

Pas question de former des ingénieurs "Canada dry" qui auraient le goût, le titre... mais pas le salaire. Plus spécialisés, mieux adaptés aux profils recherchés par les entreprises, les nouveaux diplômés seront des ingénieurs à part entière.

Par sa nature même, cette "deuxième voie" s'appuiera sur un partenariat école-entreprise. L'enseignement sera donc dispensé conjointement par des établissements classiques, grandes écoles, universités, IUT..., et le monde industriel.

Parallèlement, une troisième voie, très proche de la deuxième, ouvrira, à la rentrée prochaîne également, l'accès au grade d'ingénieur après trois ans d'apprentissage à des étudiants recrutés au niveau bac +2. Plusieurs entreprises, et non des moindres - Renault, IBM, la Lyonnaise des Eaux...- se sont déjà engagées à recruter ces ingénieurs nouveau style.

Réhabilitation de l'apprentissage, formations sur le terrain, promotion des techniciens supérieurs, la naissance d'une nouvelle race d'ingénieurs constitue une première atteinte à la suprématie jusqu'ici incontestée des grandes écoles. Qui risque fort de ne pas être la dernière.

Patricia Jaffray

3 recruteurs témoignent

Bruno Legrix de la Salle (IBM) : "La demande d'ingénieurs est actuellement très supérieure à l'offre. Et les diplômés de nos grandes écoles, dites d'ingénieurs, préfèrent s'orienter vers des carrières de managers qu'aller en usine s'occuper de fabrication. Malgré notre image haut de gamme, nous sommes obligés de quadriller les campus, de participer à tous les forums et salons d'étudiants pour attirer des candidats."

Pierre Clarke de Dromantin (EDF-GDF) : "Nous avons des difficultés de recrutement comme tout le monde. Particulièrement en informatique et en production. Je suis tout à fait favorable aux nouvelles filières. Les bacs + 2 ont une bonne formation de base, sont immédiatement opérationnels et, pour beaucoup d'entre eux, capables de progression dans l'entreprise. D'ailleurs, l'EDF est en train de monter une formation de ce type avec l'école des Hautes Etudes industrielles de Lille."

Georges Pradeaux (directeur de la SOFREL, PME bretonne, composants électroniques) : "La Bretagne est riche en écoles d'ingénieurs. Nous ne souffrons de pénurie que dans les domaines de la gestion de la production, des contrôles de qualité et des méthodes. La promotion des techniciens ? Bravo, mais ce n'est pas très nouveau. Il arrive déjà souvent qu'au bout de quelques années d'entreprise ils accèdent à des postes de chef ou d'ingénieur maison."

Le recrument de moins en moins facile des cadres et techniciens

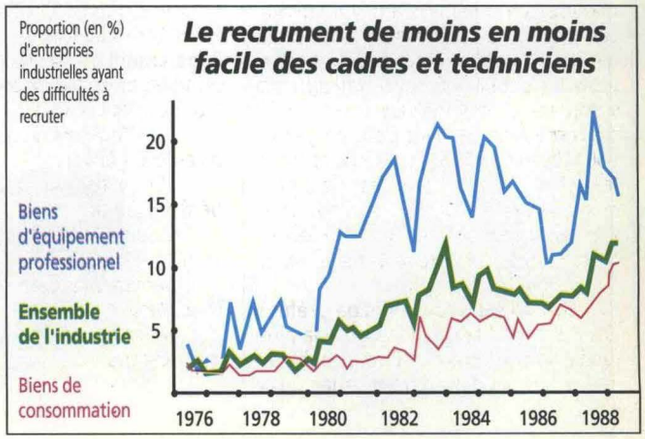

Source : Insee

Cinéma

"Cyrano de Bergerac"

Ce classique du théâtre va devenir un classique du cinéma. Un chef-d'œuvre de Jean-Paul Rappeneau. L'interprétation de Gérard Depardieu fera date. Réjouissons-nous pour le cinéma français.

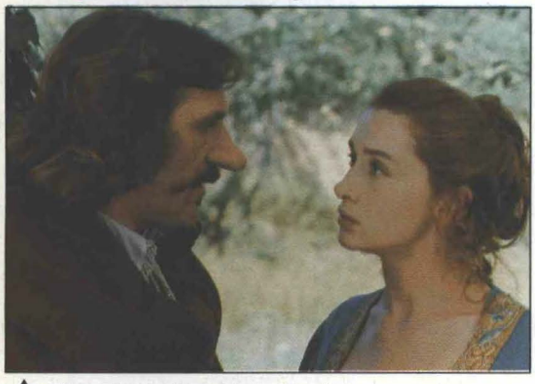

▲ *Gérard Depardieu et Anne Brochet*

Ce n'est pas la première fois qu'on porte à l'écran l'œuvre d'Edmond Rostand. Mais les précédentes tentatives n'étaient que du théâtre filmé. Voici une version totalement réussie, une pure création cinématographique où tout sonne juste du début à la fin. Jean-Paul Rappeneau a choisi le réalisme. Dès la scène initiale, située dans un théâtre, nous sommes emportés par la reconstitution d'époque où les gens ripaillent, bavardent, gesticulent. Bref, on y croit. Pour recréer cette réalité, il faut des moyens : 40 décors, 2.000 figurants, une rivière élargie, une forêt réaménagée. Un budget de cent millions, sans équivalent à ce jour dans le cinéma de langue française.

Tout cela ne vaudrait rien sans le talent du metteur en scène qui a su transformer cette pièce, que l'on connaît par cœur, en un authentique film de cape et d'épée nous tenant en haleine de bout en bout. Ce siège d'Arras, quel morceau de bravoure ! Avec le combat des Gascons retranchés et des Espagnols, l'arrivée de Roxane déguisée en homme, dans son chariot rempli de ravitaillement, voilà du meilleur western. Rappeneau soigne aussi les détails : Cyrano rencontrant son visage et son nez dans un miroir, le détourne brusquement pour ne pas se voir. Tout est dit. Même réussite pour les scènes romantiques, particulièrement la dernière, dans le jardin du couvent, à la nuit tombante : "La lettre, c'était vous... La voix dans la nuit, c'était vous."

Cyrano est le personnage préféré des Français et la pièce française la plus jouée dans le monde. Poète, habileur génial, individualiste forcené, mais aussi symbole de l'amour impossible et de la grandeur morale. Gérard Depardieu, malgré, ou peut-être à cause de l'extravagance du personnage, réussit une interprétation totalement crédible. Egalement paillards, buveurs, amoureux, malheureux et généreux, Cyrano et Depardieu ne font qu'un. C'est la rencontre miraculeuse d'un acteur au sommet de sa carrière et d'un personnage universel. Pour le reste de la distribution, il fallait des acteurs de théâtre afin d'assumer de tels dialogues. Anne Brochet (Roxane), Vincent Perez (Christian), Jacques Weber (de Guiche) et Roland Bertin (Ragueneau) sont tous excellents et savent faire oublier qu'ils parlent en vers.

Pour Jean-Claude Carrière, chargé de l'adaptation, une règle majeure : faire un film. Il n'a donc pas hésité à dépoussiérer, gommer les académismes, les allusions mythologiques, à supprimer des redites et à modifier des scènes. Les alexandrins, jusqu'à présent, étaient toujours déclamés ; Depardieu les dit avec naturel et même souvent les chuchote. Ainsi, ils ne gênent pas le réalisme, tout en nous accordant cette jubilation due à la beauté de la langue. Et -les puristes seront choqués- Carrière a même écrit une centaine d'alexandrins à la manière de Rostand ! Peu importe, le résultat est là. Du beau travail. Tout est réussi : les costumes et même le nez plus vrai que nature, quoique changé chaque jour (il en a fallu une centaine). Les décors de Frigerio sont du meilleur XVIIe siècle. La musique originale de Jean-Claude Petit a ce qu'il faut d'ampleur et d'émotion.

Ah ! j'oubliais de rendre hommage à l'auteur ! Envoi :

"Et ce fut, ventrebleu ! un jour béni des dieux,

Quand Jean-Claude Carrière et Jean-Paul Rappeneau

Demandèrent en chœur à Gérard Depardieu

Sa verve et son panache pour jouer Cyrano".

Claude Polak

Courrier

Le moment est venu de clore provisoirement le débat d'après congrès. Heureusement, si votre plume se fait parfois acide en évoquant le Parti socialiste, elle sait s'aiguiser sur bien d'autres sujets : pauvreté, politique de coopération française, utilité des diplômes... sont au menu de la semaine.

Qu'en est-il tout d'abord de la pauvreté ? A la télévision, un journaliste interrogeait une personne âgée qui n'avait que 1.500 francs par mois pour vivre, et n'osait pas demander le RMI par "pure dignité humaine". J'ai compris cette dame et son visage m'a bouleversé. Comment, en 1990, peut-on vivre avec 1.500 francs par mois ? Sur cette question, après documentation de fichiers ASSEDIC et INSEE, il ressort que "plus de 5 millions de personnes ont au plus le SMIC pour vivre." En lisant ce chiffre, on a envie de dire : un peu de dignité, que diable, revalorisons le SMIC et le minimum vieillesse (2.700 F/mois), et rendons l'application du RMI plus flexible, il en va de la solidarité nationale !

En outre, la polémique sur le "nini" à travers la question des nationalisations et des privatisations est ridicule. En effet, l'absorption d'UTA par Air-France est une nationalisation de fait, alors, arrêtons de faire de cette question un débat sans cesse renouvelé. La conjoncture et la perspective du grand marché de 1993 imposent des réorganisations et des groupements d'entreprises pour leur permettre d'acquérir la taille nécessaire à l'échelle européenne. L'émulation et la concurrence qui règneront entre les différentes entreprises européennes dans cet espace seront importantes, mais je pense qu'une nation doit posséder un secteur public puissant. En effet, les comptes des grandes entreprises nationales sont sortis du rouge, aidés en cela par l'effacement de leurs dettes par l'Etat (Renault). Mais elles sont en mesure, à présent, de voler de leurs propres ailes dans la sphère de l'économie de marché.

Enfin, j'aimerais aborder la situation dans les pays d'Europe de l'Est. Depuis que le vent de la démocratie souffle sur l'Europe de l'Est, la plupart des pays investissent massivement dans ces "pays neufs", et je me demande que devient dans tout cela la coopération avec l'Afrique ou, plus globalement, le tiers monde. Il ne faudrait pas que nous abandonnions nos amis africains.

Michel Cuaresma - Serres (05)

Pour moi, qui suis Africain, militant du Parti socialiste, l'analyse de la situation politique en Afrique appelle quelques observations.

Dire que, dans la plupart des pays africains, l'expérience politique est réduite, les traditions démocratiques peu évoluées n'est pas tout à fait exact. En effet, la démocratie et le multipartisme ont existé en Afrique jusqu'aux années 60, avant que les partis uniques ne soient imposés de force par les régimes actuels, et la plupart des opposants éliminés.

Affirmer dans un contexte de parti unique que les groupes d'opposition manquent d'assise populaire, c'est ignorer la férocité de l'appareil répressif en place. L'assise populaire existe, mais elle ne peut se manifester au grand jour. Je pense aux dernières arrestations au Cameroun.

Voir qu'il manque de solutions de rechange crédibles, c'est oublier que, bien que l'opposition ait été baillonnée dans les années 60, beaucoup de patriotes africains militent dans les organisations des partis politiques, en Afrique et à l'étranger, et qu'ils sont prêts à prendre la relève pour peu qu'on les aide ou qu'on ne les expulse pas.

D'accord que l'Afrique est condamnée à innover, mais, pour cela, il faut des équipes nouvelles.

Ambroise Mboudou-Embolo - Bourgoin-Jallieu (38)

Que penser de notre gouvernement ? D'un côté, il maintient les sanctions contre Pretoria en Afrique du Sud, et de l'autre, il supprime les mesures de rétorsion envers la Chine...

Cette dictature communiste a pourtant fait des milliers de morts (printemps de Pékin) et encore, à l'heure actuelle, la torture, les arrestations arbitraires font des ravages.

Jean-Claude Legendre - Hérouville-Saint-Clair (14)

De l'utilité des diplômes

Brigitte est originaire de la région marseillaise où vit sa famille. A 24 ans, elle obtient un doctorat de lettres et sollicite un poste dans l'enseignement.

Et depuis sept ans, c'est la galère ! Elle est titulaire, certes... mais sans poste, et à 80 km de chez elle.

Changement d'affectation chaque année sans connaître avant la veille (ou même le jour) de la rentrée son lieu de "parachutage", recherche d'un appartement, séjours à l'hôtel, impossibilité pour son compagnon d'avoir un emploi stable, contre-ordres du rectorat au dernier moment... il ne s'agit pourtant que du meilleur des cas !

Cette année, elle est en "rattachement administratif", c'est-à-dire appelée à effectuer, sur coup de fil, du jour au lendemain, n'importe quel remplacement. Effectuer 100 km par jour, changer sans cesse d'établissement, de niveau et de ville, se voir imposer d'autres métiers... et penser à abandonner, simplement pour avoir une vie normale !

Le France regorgerait-elle à ce point d'enseignants pour que systématiquement soient découragés ceux qui voudraient se consacrer à l'éducation de nos enfants ?

Armand Raybaud - Cassis (13)

Les fripiers de la haine

Le week-end dernier, entre Villepinte et Nice, on se demandait qui cracherait plus loin son venin. Un objectif : la petite droite cocardière. Un bouc émissaire : l'immigré (arabe de préférence). De Le Pen à Juppé, en passant par Giscard, chacun y va de son couplet en désignant un responsable : l'étranger basané. Le chômage, c'est lui ; l'insécurité, c'est lui ; la vie difficile dans ces cités déglinguées, c'est encore lui. En plus, c'est le Ramadan, alors le jour il dort et la nuit, il fait la nouba !
Dans tous les propos énoncés -plus démagos les uns que les autres- aucune recherche pour un consensus. Ce qui leur importe c'est de grapiller des voix. Ils veulent se draper de tricolore et, finalement, ne font qu'endosser de vieilles défroques. Mais attention à ces épouvantails ! Ils traînent derrière eux des odeurs tenaces, et ce n'est pas le printemps.

J.R.

BLOC - NOTES

Claude Estier

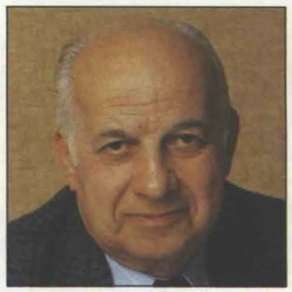

27 mars

Dans "Le Figaro", le numéro deux du Parti républicain, Gérard Longuet, déclare : "Suivre Chirac, c'est la certitude de l'échec". Aux journées parlementaires de l'UDF, à Aix-les-Bains, l'ancien ministre giscardien, Hervé de Charette, compare le langage de Chirac à celui d'un "monsieur Muscle". A part cela, l'union de l'opposition est en bonne voie...

28 mars

Les journées parlementaires socialistes ont été calmes et studieuses. On était loin des affrontements de Rennes. C'est sans doute pour cela que les chaînes de télévision, dont les caméras étaient présentes d'un bout à l'autre, n'ont diffusé aucune image de ces travaux !

29 mars

Le chancelier Kohl à "L'Heure de vérité". Puissant, massif, il parle posément avec une volonté évidente de séduire les téléspectateurs français. On ne lui fera pas dire qu'il y ait eu une brouille entre François Mitterrand et lui, ni qu'il serait moins européen que le président français, même s'il ne veut pas fixer une date butoir pour la conférence intergouvernementale sur l'union économique et monétaire. On peut penser qu'il va un peu vite quand il affirme sans ambages qu'il sera réélu chancelier en décembre, mais pourquoi douter de sa sincérité quand il affirme avec force "qu'il n'y aura pas de IVe Reich" ?

30 mars

Bel exemple de la mauvaise foi du "Figaro". Hier, il consacrait tout un éditorial à dénoncer l'intention du gouvernement de demander au Parlement de déférer Charles Pasqua devant la Haute Cour pour la fameuse affaire du "vrai-faux" passeport. Il n'en a jamais été question et le Garde des Sceaux, Pierre Arpaillange, l'a fait savoir dans un communiqué. Penaud, le "Figaro" explique aujourd'hui -en page 5- que "l'ordonnace du 2 janvier 1959 ne prévoit pas que le ministre de la Justice saisisse le Parlement", mais que "c'est celui-ci qui doit lui-même se saisir du cas d'un ministre soupçonné d'avoir commis un délit dans l'exercice de ses fonctions."

1er avril

Le Pen, qui ne doute de rien, se voit déjà à l'Elysée. Mais une chose est de se faire acclamer par 1.500 congressistes chauffés à blanc à l'aide de quelques formules choc du type "la France aux Français", "l'exclusion n'est pas un mal mais une nécessité", ou encore "quand on a un nom comme Stasi, on en change", etc, autre chose est d'accéder à la magistrature suprême du pays. Il est temps pourtant que les Français qui votent pour lui prennent conscience de ce que représente ce parti raciste, xénophobe, champion d'un ordre moral qui fut cher à Pétain et à la "révolution nationale" de Vichy. Il n'y a pas de quoi être fier que le pays des droits de l'homme soit aujourd'hui, de tous les pays occidentaux, celui où l'extrême droite recueille le plus de suffrages.

2 avril

Devant la mairie du XIXe arrondissement, nous sommes quelques centaines ce matin autour du cercueil d'Henri Fiszbin, pour rendre hommage à celui dont toute la vie a incarné l'idée la plus noble que l'on peut se faire d'un militant. Il fut un homme de courage moral et physique -nul ne se doutait de la gravité du mal qui le rongeait tant il faisait d'efforts pour n'en rien laisser paraître-, un homme de conviction consacrant toute son action à la défense des travailleurs et osant rompre avec le Parti communiste parce que celui-ci lui refusait de s'exprimer, quelques années avant Gorbatchev et la glasnost. Il avait, au Parti socialiste, retrouvé une famille politique à laquelle il apportait lui-même une sensibilité prolétarienne. Le 21 mars, il avait quitté l'hôpital pour assister au comité directeur où il venait d'être élu. Ce fut la dernière fois que nous le vîmes, marchant avec peine, mais heureux d'être là. Il manquera à nous tous. Adieu Henri.

Paul Nizan : "Aden Arabie"

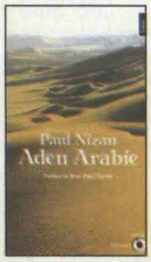

Un des grands textes de notre époque, cet essai de Paul Nizan (1931) est ici réédité avec l'importante préface écrite par Jean-Paul Sartre (1960). Nizan a vingt ans. Cothurne de Sartre en deuxième année de Normale-sup, il rompt avec un monde insupportable en tout ; il part. C'est le voyage à Aden où -comme toujours ensuite et partout- il cherchera la vérité. "Aden Arabie" est le compte-rendu de cette quête qui est un échec : "J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie." Sartre écrit : "La vie de Nizan s'explique par son intransigeance : il se fit révolutionnaire par révolte et quand la révolution dut céder le pas à la guerre, il retrouva sa violente jeunesse et finit en révolté."
Seuil-Points, 162 p., 25 F.

Mémoires de Madame de Chateaubriand

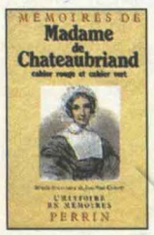

Replaçons-nous dans le temps et imaginons ce que cela devait représenter que d'être l'épouse de François-René de Chateaubriand : cinquante ans d'une vie commune qui le fut fort peu.
Pour Jean-Paul Clément, un des spécialistes du grand homme et de son œuvre : "Mme de Chateaubriand est une Sévigné bourgeoise qui, à la fin de sa vie (après 1838) conserve comme un air des Précieuses." Le trait semble gratuitement sévère, avant la lecture des deux cahiers, le rouge et le vert. Après coup, on se demande comment Céleste Buisson de la Vigne aurait pu se hisser plus haut. L'espace mesuré que lui laissait son égotiste vicomte d'époux ne permettait guère mieux. Mais pourtant, on ne manquera pas d'observer en tenant d'une main les cahiers de la vicomtesse et de l'autre les "Mémoires d'outre-tombe" que ces derniers doivent certainement beaucoup à la première. N'en dites rien à René. Il le prendrait très mal.
Perrin, 278 p., 120 F.

Juliette Minces : "La Femme voilée"



Dans le monde arabe, où elles constituent 52% de la population, les femmes demeurent dans leur majorité assujetties à un statut de mineures ou d'inférieures par les effets de la législation islamique : la Charia. Considérable problème posé pour ces femmes elles-mêmes, pour les pays où elles vivent et, dans une optique beaucoup plus restreinte, pour une société comme la société française, quant à savoir comment cette religion pourra s'intégrer à une société laïque.
Le Coran, la Charia et le statut personnel qui s'en inspire créent un édifice où le religieux, le politique et le social s'imbriquent comme dans aucune autre civilisation. La femme voilée cimente ainsi et symbolise l'ordre général. C'est un moment où le dogmatisme de la tradition n'est plus acceptable et où le progressisme de l'émancipation ne l'est pas encore.
Calmann-Lévy, 242 p., 92 F.

Dominique Labbé : "Le Vocabulaire de François Mitterrand"

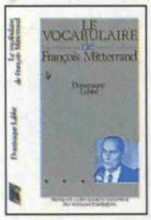

Dans la classe politique française -de Gaulle mis à part- personne n'a, autant que François Mitterrand, utilisé le verbe comme arme politique et comme moyen de gouvernement. Ne déclarait-il pas le 20 mai 1981 : "C'est convaincre qui importe et non vaincre" ? Dans une double démarche de politologue et de philologue, Dominique Labbé a étudié toutes les interventions radio-télévisées du chef de l'Etat pendant le premier septennat : 68 prestations et 305.124 mots traités par ordinateur.
Il est impossible de rendre compte de ce type d'étude en quelques lignes. Le lecteur y trouvera l'énumération des mots les plus fréquemment utilisés et notamment la comparaison avec le même relevé pour d'autres hommes politiques. François Mitterrand, s'il emploie beaucoup les verbes exprimant la volonté (falloir davantage que devoir ou vouloir...) a une utilisation des verbes très inférieure à celle de VGE ou de Gaulle. On y apprend aussi que, d'année en année, l'emploi du "je" augmente de 50%. Ce qui, au demeurant, aurait également été le propre des précédents présidents de la République !
Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 330 p., 140 F.

"Info-Révolution"

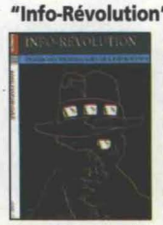

Pour présenter son ouvrage, l'auteur n'hésite pas, dès la première ligne, à parler d'une "fabuleuse" enquête. Ce qu'il faut sans doute entendre au sens que les technologies de l'information et de la communication touchent désormais tous les secteurs d'activité quels qu'ils soient et que l'industrie électronique représente aujourd'hui plus de 5% du PIB mondial. Les enjeux économiques, politiques et culturels sont considérables.
Cet ouvrage dresse le tableau exhaustif de ces technologies dans notre société : panorama actuel, changements à attendre, stratégies en place. Avec des annuaires et glossaires fort utiles.
Autrement-Mutations, 354 p., 149 F.

Beethoven : "Messe en ut"



Nous sommes en 1807. Haydn, soixante-quinze ans, a déclaré forfait : il ne composera plus pour les princes Esterhazy. Sur leur commande, il a écrit plusieurs centaines d'œuvres, mais c'est terminé. Or, le prince Nicolas veut une messe nouvelle. Il la commande à Beethoven. Ce sera la première messe de Beethoven, qui n'en écrira qu'une autre : "La Missa solemnis", une quinzaine d'années plus tard.
1807, c'est l'époque de la 5e -et de la "Pastorale". De Fidelio aussi. Et ce n'est pas le sentiment religieux qui l'emporte dans cette partition qui ne plut pas à son commanditaire. C'est la grande voix beethovenienne : grandeur, élan et dramatisme. Et c'est le parti choisi par Michel Corboz à la tête du chœur et de l'orchestre Gulbenkian. Beaucoup d'intériorité. Avec la cantate op. 112, rarement enregistrée.
Erato, CD, 49' 30", env. 125 F.

Mahler : "Des Knaben Wunderhorn"



Dietrich Fischer-Dieskau a soixante-quinze ans. L'illustre baryton allemand, qui continue de chanter et d'enregistrer, représente un extraordinaire phénomène de longévité dans le domaine du chant. Bien entendu, il ne manque pas de gens bien intentionnés qui, à chaque nouvelle prestation, épient la fêlure annonciatrice... Cette fois-ci encore, ils en seront pour leurs frais.
Fischer-Dieskau, qui possède mieux que personne la totalité du répertoire mélodique allemand, enregistre de nouveau Mahler : "Knaben Wunderhorn" et "Fahrenden Gesellen". Souveraine maîtrise, interprétation encore plus épurée que les précédentes. L'art et l'expérience.
Sony, CD, 44935, 65' 34", env. 120 F.



A propos de la Guyane

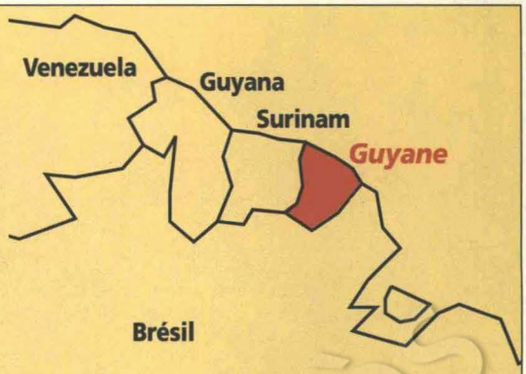

Michel Rocard est en Guyane du 5 au 8 avril pour clore une conférence internationale sur les Caraïbes ; l'occasion de mettre un peu de lumière sur ce territoire méconnu.La Guyane, 91.000 km2, entre le Brésil et le Surinam. Colonie française jusqu'en 1946, elle est alors devenue département français, un bout de France à l'autre bout du monde.

Longtemps, dans les esprits, la Guyane s'est identifiée à Cayenne, au bagne. Elle s'incarne désormais dans Kourou et le programme spatial. Si l'activité spatiale a eu, dès ses débuts (1964), un fort impact sur le développement de la région, il a redoublé dans les années 80 grâce à la fusée Ariane et devrait se poursuivre avec la construction d'une troisième aire de lancement "Ela 3", spécifique à Ariane 5. Parallèlement au boum économique induit par cette activité, la population a quasiment triplé en quinze ans, passant de 40.000 à près de 120.000 habitants aujourd'hui. Une poussée démographique due, outre la croissance naturelle, à l'arrivée massive d'étrangers, Haïtiens et Brésiliens venus travailler sur les chantiers mais aussi Surinamiens, chassés par une guerre civile qui sévit dans l'ancienne colonie hollandaise depuis 1986 ; des immigrés qui pourraient bientôt représenter la moitié des habitants de la Guyane. Le territoire a bien du mal à maîtriser cet afflux de population car les infrastructures et les capacités d'accueil n'ont pas toujours suivi. Hormis l'activité spatiale, l'emploi reste concentré dans la fonction publique et la Guyane éprouve quelques difficultés à trouver des créneaux de développement propres. Il y a bien la richesse de la mer et la pêche, mais la filière bois n'a jamais donné les résultats escomptés. Désormais, on insiste sur la nécessité d'asseoir un véritable pôle de recherche scientifique sur le potentiel que constitue l'existence d'une vaste forêt tropicale humide.

Pour tenter de répondre à ces enjeux, le gouvernement a élaboré le plan Phèdre, dont Michel Rocard signe aujourd'hui les conventions finales. Il associe l'Etat, le CNES (Centre national d'études spatiales) et les collectivités locales, s'étalera sur cinq années (1990-1994) et complète le plan Etat-région et les différents programmes européens. Près d'un milliard de francs lui est consacré dans le but de développer Kourou et Sinnamary, principales villes bénéficiaires de l'activité spatiale, sans que l'extension des autres communes ne soit pénalisée. Il s'agira ainsi d'améliorer les infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières, de construire des équipements scolaires, socio-éducatifs et immobiliers dans les deux villes tout en consentant un effort de solidarité à l'égard des autres communes en finançant des logements, un centre d'apprentissage et de FPA (Formation pour adultes).

Réfugiés surinamiens : le statu quo

Autre point d'interrogation : le devenir des 12.000 Surinamiens (dont 4.000 dans des camps) qui s'entassent sur la rive guyanaise du fleuve frontière Maroni. Beaucoup ont cru que ces populations, que l'on continue pudiquement à appeler "déplacées", regagneraient sans tarder leur Surinam natal. Mais le provisoire dure et certains aujourd'hui tirent la sonnette d'alarme au regard des 3.500 enfants surinamiens non scolarisés depuis trois ans : "La Guyane est tout à fait capable d'absorber ces immigrés, affirme Alain Dujus, responsable de la section socialiste de Kourou, d'ailleurs une grande partie ne vit plus dans les camps et a commencé à s'intégrer tout le long du fleuve... Son départ est d'autant moins garanti que l'économie surinamienne est en chute libre". Une situation potentiellement explosive, qu'il faut relier à la réalité culturelle de la région du fleuve : "Avant la guerre, explique Myriam Toulemonde-Niaussant, sociologue, toute la population vivait d'échanges, officiels ou non, avec le Surinam. Beaucoup avaient de la famille ou étaient en association d'affaires avec des gens d'en face, certains possédaient la double nationalité... Le fleuve, avec une capitale sur chaque rive (Saint-Laurent, ville administrative française, lieu d'emplois salariés et Albina, ville surinamienne de commerce et d'échanges) reproduisait l'opposition entre Cayenne, relais de l'Occident, lieu des subventions et de la Sécurité sociale, et Paramaribo, capitale (surinamienne) du commerce et des affaires ; entre la Guyane, pays de valeur sûre, de stabilité et le Surinam, offrant plus d'opportunités mais aussi plus de risques... Les habitants de Saint-Laurent ont donc deux pays mais, dans leur esprit, dans leur vie et dans leurs aspirations, ces deux pays se complètent". Désormais, du fait de la guerre, Saint-Laurent est la seule ville de la région. La rive surinamienne s'est dépeuplée au profit de la rive guyanaise. Toutes les ethnies (notamment Amérindiens et Noirs Marrons venant du Surinam) se trouvent donc réunies, à l'étroit, en un même lieu. Leurs systèmes sociaux et économiques sont profondémment mis en question et un retour à la situation antérieure paraît bien peu probable. "Le gouvernement évalue la situation en fonction d'informations transmises par les autorités

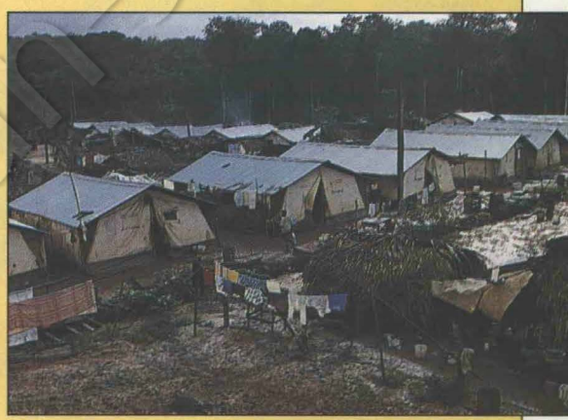

▲ *Camp de réfugiés surinamiens*

administratives, mais cette vision est faussée et n'est pas partagée par les élus locaux, conclut Alain Dujus... Il opte pour le statu quo alors qu'il faut agir pour l'intégration". Michel Rocard, visitant le camp de l'Accarouany, pourra se forger sa propre opinion. A Matignon, on s'accorde pour constater un gel de la situation : le retour des réfugiés n'est pas exclu mais il n'est pas envisageable tant que les conditions de vie et de réintégration ne sont pas réunies au Surinam et tant qu'un fonctionnement démocratique de ce pays n'est pas assuré. Pour l'heure, tout repose sur les contacts diplomatiques.

Maryline Trassard

Le spatial en Guyane

La décision de créer en Guyane française le Centre spatial guyanais (CSG) a été prise par le général de Gaulle le 14 avril 1964. Le site retenu, Kourou, réunissait plusieurs avantages : proximité de l'équateur (position optimale pour les lancements en direction d'orbites équatoriales), possibilité de tirs dans tous les azimuts sans danger pour les personnes et les biens (les trajectoires des lanceurs se développent au dessus de l'Atlantique), absence de risques sismiques ou cycloniques. La base spatiale du CNES est devenue opérationnelle en 1968. C'est à cette date que l'Europe spatiale a décidé d'y implanter ses propres installations (ensembles de lancement ELA 1 et ELA 2). Les dépenses directes du CSG en Guyane, de 1965 à 1986, se sont élevées à 11,67 milliards de francs (5,785 milliards en investissement, 5,885 en fonctionnement). Kourou, qui n'était en 1960 qu'un bourg de 600 habitants est ainsi devenu une ville de plus de 11.000 habitants. Aujourd'hui, les projets du programme spatial européen s'articulent autour du lanceur lourd Ariane 5 et de l'avion spatial habité Hermès. Le coût des installations nécessaires à sa réalisation est évalué à 4 milliards de francs.

Vendredi

BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer à : "Vendredi"
10, rue de Solferino - 75333 Paris Cedex 07

Nom.....Prénom.....
Adresse : N°.....Bât/Esc :.....
Rue :.....
.....
Commune.....
Code Postal |_|_|_|_|_| Bureau distributeur.....
.....

Ci-joint paiement pour : |__| abonnements à 200F =.....
|__| abonnements de soutien à 500F =..... Soit au total :.....F

PETITES ANNONCES
100 F la ligne

5301 : Logement : étudiante Sc-po, rech CHAMBRE (dche) Paris. Max 2.000 F cc. Tél : (1) 43 21 85 99

5601. Cadre expérience de 15 ans dans banque, communication, immobilier et informatique, culture générale approfondie (admissib. ENA) cherche poste responsabilité Paris/RP, de préférence pour une création ou une restructuration autour de 330 KF. Tél : (1) 60 46 02 49.

Là où est la vie

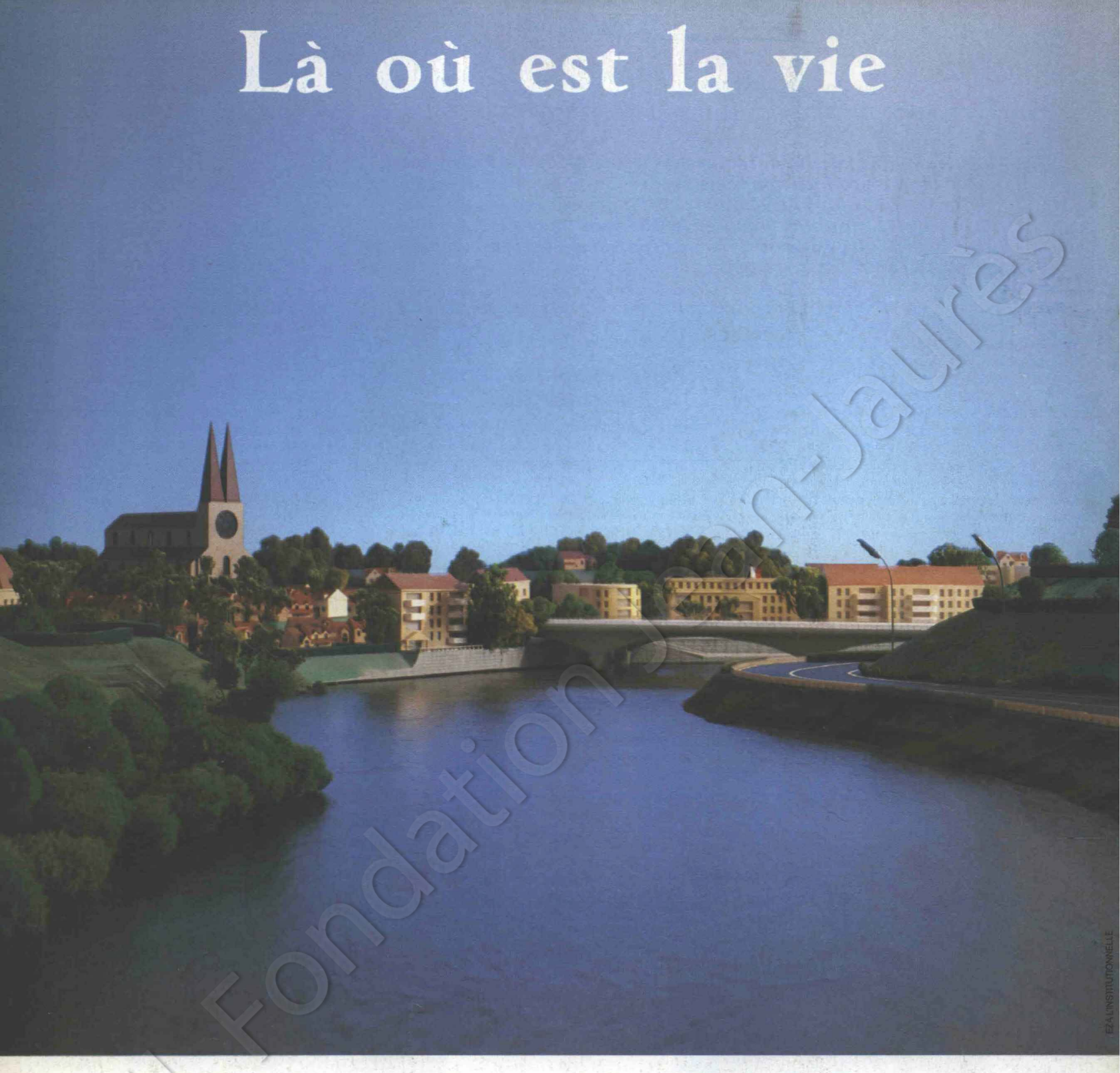

Eau, énergie, propreté, bâtiment-travaux publics, communication, santé, loisirs... dans chacun de ces domaines, le Groupe Générale des Eaux met en œuvre et gère des services collectifs qui lui sont confiés le plus souvent par les communes. Il participe activement au développement de la ville et à l'amélioration de l'environnement. Il adapte la souplesse du secteur privé à l'exigence du service public.

GROUPE GENERALE DES EAUX

L A P A S S I O N D U S E R V I C E

Fondation Jean-Jaurès